102-01679/

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

2000-2001

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Direction :	Cécilia Tremblay
Coordination :	Jean Bédard
Comité de réalisation :	Jean Bédard Michel Bonsaint Hélène Galarneau Johanne Lapointe Patricia Rousseau Cécilia Tremblay
Rédaction : assistée de :	Johanne Lapointe Lise St-Hilaire
Révision :	Francine Boivin-Lamarche Odette Lacroix-Dussault
Conception graphique :	Joan Deraîche
Mise en page :	Robert Bédard Manon Dallaire Joan Deraîche
Impression :	Imprimerie de l'Assemblée nationale
Photographies :	Page couverture : Eugen Kedl Luc Antoine Couturier Membres de la 36e Législature : Daniel Lessard Éric Lajeunesse Jacques Pontbriand

Dépôt légal - 2e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-37643-9
ISSN 1492-5753

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5

Avant-propos 6

L'Assemblée nationale 7
la mission 9
les députés 10

L'Assemblée nationale et le travail parlementaire 17
le bilan d'une année à l'Assemblée et en commissions 18
les commissions parlementaires 20
les outils professionnels 25

L'Assemblée nationale et les citoyens 27
de passage à l'Assemblée 28
l'Assemblée chez soi 31
l'Assemblée dans Internet 33

L'Assemblée nationale et sa mission éducative 35
les simulations parlementaires 36
les stages offerts 38

L'Assemblée nationale et la diplomatie parlementaire 39
le réseau international de l'Assemblée 40
les visites officielles 43
la promotion de la démocratie 44

L'Assemblée nationale et le soutien technologique 45

L'Assemblée nationale et le patrimoine 49
le patrimoine documentaire 50
le patrimoine mobilier 51
le patrimoine urbain 52

L'Assemblée nationale et son organisation administrative 53
l'organigramme 54
les effectifs 58
les dépenses 2000-2001 60

Annexes 61
liste des projets de loi adoptés en 2000-2001 62
liste des mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2000-2001 65
allocations et sommes versées aux députés en 2000-2001 68

Quelques renseignements pratiques 69

PRÉFACE

Daniel Lessard

Pour une deuxième année consécutive, il me fait plaisir de présenter le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

Par souci de transparence, il m'importe aussi de rendre compte du travail accompli afin que notre démocratie, en constante évolution, se porte toujours de mieux en mieux. Aussi, ce deuxième bilan annuel du travail des parlementaires et du personnel de l'Assemblée permettra, je l'espère, de mieux faire connaître les diverses initiatives qui ont contribué à son essor au cours de la dernière année.

À ce titre, le travail des parlementaires constitue un gage important de la santé de la démocratie représentative. Au cours de ces douze mois d'activité, les membres de l'Assemblée nationale ont siégé pendant plus de 435 heures au salon bleu et pendant 1 395 heures en commissions parlementaires dans le but d'écouter, de consulter, d'étudier, d'analyser, de questionner, de discuter, de débattre, d'évaluer, de réévaluer, de négocier, d'amender, de corriger, de bonifier et, finalement, de choisir d'adopter ou de rejeter des décisions qui affectent les femmes et les hommes de notre société. Au cours de leurs travaux, les membres des commissions parlementaires ont entendu et reçu 548 groupes et individus venus présenter leurs points de vue sur différents sujets qui ont fait l'objet d'étude et de consultation de la part des parlementaires québécois.

L'étude de sujets ayant une portée internationale occupera, sans aucun doute, dans l'avenir, de plus en plus de temps de la part des membres de l'Assemblée nationale et se situe dorénavant au cœur du fonctionnement de notre démocratie représentative. La consultation générale, par les membres de la Commission des institutions, portant sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), de même que l'organisation d'un colloque portant sur la mondialisation et la diversité culturelle, de la part des membres de la Commission de la culture, s'inscrivent à l'intérieur de cette nouvelle tendance. Il en va de même des échanges interparlementaires, signe d'une volonté de plus en plus partagée, dans un monde fortement interdépendant, de voir les élus de toutes tendances idéologiques se concerter et tisser des liens étroits pour l'amélioration du bien commun et la consolidation de la démocratie représentative.

L'intérêt de la population à l'égard des institutions parlementaires s'est une fois de plus manifesté au cours de la dernière année. En effet, près de 150 000 visiteurs ont franchi les portes de l'Assemblée nationale, tandis que 8 830 personnes à Baie-Comeau et 5 000 à Drummondville ont visité le kiosque de l'Assemblée nationale aux *Salons Info-Services*. Aussi, dans le but de consolider les échanges entre les membres de l'Assemblée nationale et la population et ainsi contribuer à l'essor de la vie démocratique au Québec, l'Assemblée a poursuivi ses activités éducatives en organisant des simulations pour les jeunes et les aînés.

Sur le plan administratif, l'Assemblée nationale a procédé à une réforme en vue de mieux soutenir le travail des parlementaires et leur permettre de mieux exercer leur rôle de législateur et de contrôleur du pouvoir exécutif et de l'administration publique. Cette réforme s'inscrit à l'intérieur du grand chantier de modernisation de l'État québécois. Elle vise à rendre le fonctionnement administratif de l'Assemblée plus efficace en fixant les objectifs à atteindre de façon plus précise, en établissant des standards de performance mesurables tout en stimulant davantage l'ensemble des employés.

Ainsi donc, que ce soit par le travail des parlementaires et celui du personnel, ou encore par ses diverses activités, l'Assemblée nationale voit, au jour le jour, à créer une vie meilleure pour l'ensemble des citoyens. C'est là le but ultime de la vie politique et de la démocratie.

Je souhaite donc que ce *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001* soit, pour vous, le reflet des efforts qui sont entrepris pour maintenir et consolider la démocratie représentative au Québec au bénéfice de l'ensemble de la population.

Bonne lecture!

Le Président de l'Assemblée nationale,

Jean-Pierre Charbonneau

AVANT-PROPOS

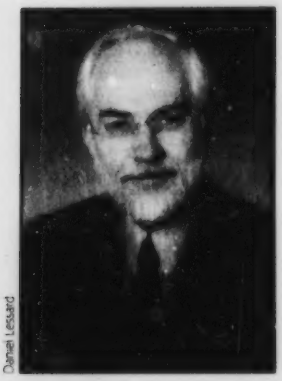

Daniel Lessard

La présente édition du rapport d'activité s'inscrit dans la continuité de la précédente, tant par son style que par son contenu. Elle bénéficie en outre d'une valeur ajoutée, celle résultant des commentaires positifs reçus par les lecteurs de la dernière parution.

On doit la confection de cette immense source de renseignements à une équipe formée d'employés des différentes unités administratives, qui a su colliger l'essentiel de l'information, et à la collaboration de l'ensemble des employés de l'Assemblée, qui ont généreusement répondu aux demandes qui leur étaient formulées.

Le rapport annuel de l'Assemblée fait en quelque sorte le bilan des activités des parlementaires dans leur rôle de législateur, de contrôleur et de représentation à divers titres. Il évoque aussi la contribution des employés à la réalisation de l'ensemble de ces activités. Sur ce dernier point, est-il utile de rappeler la mission de l'administration de l'Assemblée : fournir aux députés le soutien indispensable à l'accomplissement du pouvoir législatif dans son ensemble. Il faut le dire, les employés de l'Assemblée sont fiers d'œuvrer au sein de la plus importante composante de l'État et ils déploient les efforts nécessaires pour s'acquitter de leur tâche de la meilleure façon possible.

Le présent rapport fait état d'un grand nombre d'activités qui ont marqué l'année 2000-2001. Parmi ces dernières, il importe de signaler la substantielle réorganisation administrative qui a vu jour avec l'adoption, par le Bureau de l'Assemblée, du tout nouveau *Plan d'organisation administrative* le 14 décembre 2000. Dès la mise en place de ce plan, s'est immédiatement enclenchée une opération visant à déterminer les orientations stratégiques de toute l'organisation pour 2001-2004. Cette démarche, qui n'est pas terminée, permet à chacun des membres du personnel de l'Assemblée, quel que soit le niveau où il se trouve, d'apporter sa pierre à l'édification d'une organisation que l'on veut sur une base solide.

D'autres événements, plus ou moins spectaculaires, ont également marqué la dernière année. Pour n'en mentionner que quelques-uns, la publication de l'ouvrage *La procédure parlementaire du Québec*, l'avènement du Parlement des sages, la mise en lumière des édifices parlementaires, le Séminaire d'échanges sur le fonctionnement de notre Assemblée à l'intention des secrétaires généraux du Bénin, du Burkina Faso, de Madagascar et du Mali. Enfin, il est un élément qui mérite d'être souligné, soit celui du départ à la retraite de 32 employés et la venue de 22 nouvelles recrues.

Je vous laisse le soin de parcourir ce rapport avec toute la curiosité qu'il suscite et vous invite à nous faire part de vos commentaires.

Le Secrétaire général,

Pierre Duchesne

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale est composée de 125 députés élus dans chacune des circonscriptions électorales du Québec et elle siège dans *l'Hôtel du Parlement*. L'Assemblée nationale, qui vote les lois, et le lieutenant-gouverneur, qui les sanctionne, constituent l'assise juridique du Parlement. Le premier ministre et l'ensemble des ministres du gouvernement (au 31 mars 2001, une équipe de 24 personnes) forment le Conseil exécutif, également appelé Conseil des ministres ou, tout simplement, l'Exécutif.

Le Québec en est présentement à sa 36e Législature. Une législature désigne la période de temps qui s'écoule entre deux élections générales et elle a une durée maximale de 5 ans; on peut ainsi conclure qu'il y a eu 36 élections générales au Québec de 1867 à 1998.

Il peut y avoir plusieurs sessions à l'intérieur d'une législature. Le 9 mars 2001, la première session de la 36e Législature a été prorogée et, le 22 mars suivant, la deuxième session s'est ouverte. Toute session débute par l'allocution du lieutenant-gouverneur et le discours d'ouverture du premier ministre et se termine par la prorogation des travaux, sans qu'aucune limite de temps ne soit imposée entre ces deux événements.

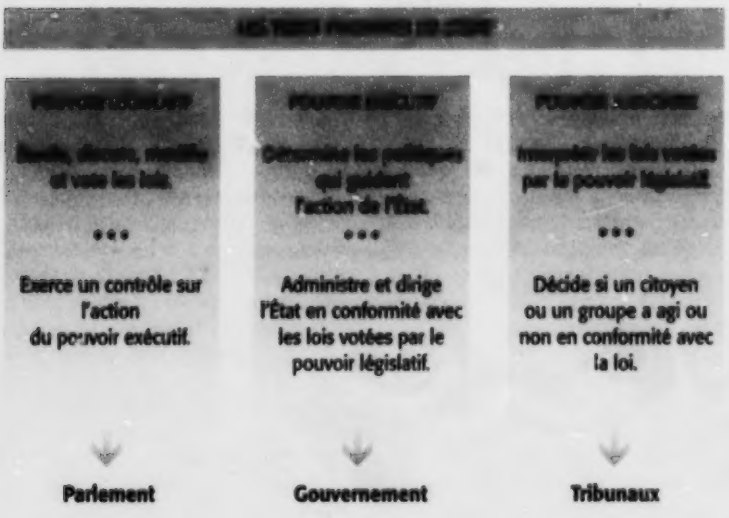

ÉTAPES LÉGISLATIVES

L'article 229 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit 5 étapes dans le processus d'étude d'un projet de loi :

Présentation
lecture ou résumé des notes explicatives exposant sommairement l'objet du projet de loi; a lieu à la période des affaires courantes d'une séance de l'Assemblée.

Adoption du principe
débat sur l'opportunité du projet de loi, sur sa valeur intrinsèque, ou sur tout autre moyen d'atteindre les mêmes fins; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Étude détaillée en commission
débat sur le contenu du projet de loi : chaque article est étudié et des amendements peuvent être proposés; fait l'objet d'une ou de plusieurs séances en commission parlementaire ou plénière.

Prise en considération du rapport de la commission
débat sur le rapport et, s'il y a lieu, sur les amendements que les députés ont pu proposer dans les heures suivant son dépôt; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Adoption
débat restreint au contenu du projet de loi au cours duquel seul l'auteur peut présenter des amendements; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Dans les heures ou les jours suivant l'adoption d'un projet de loi à l'Assemblée, le lieutenant-gouverneur ou, en son absence, l'administrateur du Québec (obligatoirement un juge de la Cour d'appel du Québec) procède à la sanction, étape parlementaire ultime qui permet à un projet de loi de devenir loi et d'entrer en vigueur le jour même ou au moment prévu par le gouvernement.

La mission de l'Assemblée nationale

Deux rôles fondamentaux sont dévolus aux assemblées parlementaires selon la tradition : légiférer dans les domaines de leur compétence et exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Les membres des assemblées sont également appelés à se prononcer sur des questions d'actualité. Fidèle en tous points à sa mission, voici un résumé* des travaux accomplis par l'Assemblée nationale d'avril 2000 à mars 2001 :

** Pour ceux que les statistiques intéressent, il est possible de consulter un tableau plus détaillé sur le site Internet de l'Assemblée, sous la rubrique « Les travaux parlementaires ». http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/index.html*

Légiférer dans les domaines de sa compétence

L'Assemblée nationale a adopté :

78 projets de loi

65 projets de loi du gouvernement ... dont 48 % adoptés à l'unanimité
2 projets de loi au nom des députés ... tous deux adoptés à l'unanimité
11 projets de loi d'intérêt privé ... dont 91 % adoptés à l'unanimité

89 jours

C'est là le délai moyen entre la présentation et l'adoption d'un projet de loi du gouvernement.

5638 pages

dans le *Recueil annuel des lois*, couvrant l'année civile 2000.

Contrôler les actes du gouvernement et de son administration

Pour s'acquitter de cette mission, les parlementaires disposent de deux tribunes : l'Assemblée, particulièrement lors de la période des questions et réponses orales, assurément l'outil de contrôle le plus connu de la population; les commissions parlementaires, par exemple, lors de l'étude des crédits ou l'audition de sous-ministres et de dirigeants d'organismes chargés de rendre compte de leur gestion. Traditionnellement, cette responsabilité du contrôle est principalement assumée par les députés de l'opposition.

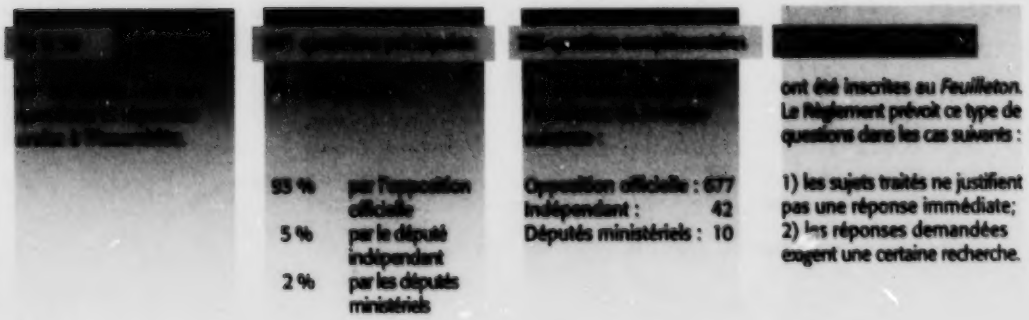

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale est composée de 125 députés élus dans chacune des circonscriptions électorales du Québec et elle siège dans *l'Hôtel du Parlement*. L'Assemblée nationale, qui vote les lois, et le lieutenant-gouverneur, qui les sanctionne, constituent l'assise juridique du Parlement. Le premier ministre et l'ensemble des ministres du gouvernement (au 31 mars 2001, une équipe de 24 personnes) forment le Conseil exécutif, également appelé Conseil des ministres ou, tout simplement, l'Exécutif.

Le Québec en est présentement à sa 36e Législature. Une législature désigne la période de temps qui s'écoule entre deux élections générales et elle a une durée maximale de 5 ans; on peut ainsi conclure qu'il y a eu 36 élections générales au Québec de 1867 à 1998.

Il peut y avoir plusieurs sessions à l'intérieur d'une législature. Le 9 mars 2001, la première session de la 36e Législature a été prorogée et, le 22 mars suivant, la deuxième session s'est ouverte. Toute session débute par l'allocution du lieutenant-gouverneur et le discours d'ouverture du premier ministre et se termine par la prorogation des travaux, sans qu'aucune limite de temps ne soit imposée entre ces deux événements.

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT

POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Étudie, discute, modifie et vote les lois.	**Détermine les politiques qui guident l'action de l'État.**	**Interprète les lois votées par le pouvoir législatif.**
***	***	***
Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif.	**Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.**	**Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.**
Parlement	**Gouvernement**	**Tribunaux**

ÉTAPES LÉGISLATIVES

L'article 229 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit 5 étapes dans le processus d'étude d'un projet de loi :

Présentation
lecture ou résumé des notes explicatives exposant sommairement l'objet du projet de loi; a lieu à la période des affaires courantes d'une séance de l'Assemblée.

Adoption du principe
débat sur l'opportunité du projet de loi, sur sa valeur intrinsèque, ou sur tout autre moyen d'atteindre les mêmes fins; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Étude détaillée en commission
débat sur le contenu du projet de loi; chaque article est étudié et des amendements peuvent être proposés; fait l'objet d'une ou de plusieurs séances en commission parlementaire ou plénière.

Prise en considération du rapport de la commission
débat sur le rapport et, s'il y a lieu, sur les amendements que les députés ont pu proposer dans les heures suivant son dépôt; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Adoption
débat restreint au contenu du projet de loi au cours duquel seul l'auteur peut présenter des amendements; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Dans les heures ou les jours suivant l'adoption d'un projet de loi à l'Assemblée, le lieutenant-gouverneur ou, en son absence, l'administrateur du Québec (obligatoirement un juge de la Cour d'appel du Québec) procède à la sanction, étape parlementaire ultime qui permet à un projet de loi de devenir loi et d'entrer en vigueur le jour même ou au moment prévu par le gouvernement.

La mission de l'Assemblée nationale

Deux rôles fondamentaux sont dévolus aux assemblées parlementaires selon la tradition : légiférer dans les domaines de leur compétence et exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Les membres des assemblées sont également appelés à se prononcer sur des questions d'actualité. Fidèle en tous points à sa mission, voici un résumé* des travaux accomplis par l'Assemblée nationale d'avril 2000 à mars 2001 :

** Pour ceux que les statistiques intéressent, il est possible de consulter un tableau plus détaillé sur le site Internet de l'Assemblée, sous la rubrique « Les travaux parlementaires ». http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/index.html*

Légiférer dans les domaines de sa compétence

L'Assemblée nationale a adopté :

78 projets de loi

65 projets de loi du gouvernement ... dont 48 % adoptés à l'unanimité
2 projets de loi au nom des députés ... tous deux adoptés à l'unanimité
11 projets de loi d'intérêt privé ... dont 91 % adoptés à l'unanimité

89 jours

C'est là le délai moyen entre la présentation et l'adoption d'un projet de loi du gouvernement.

5638 pages

dans le *Recueil annuel des lois*, couvrant l'année **civile** 2000.

Contrôler les actes du gouvernement et de son administration

Pour s'acquitter de cette mission, les parlementaires disposent de deux tribunes : l'Assemblée, particulièrement lors de la période des questions et réponses orales, assurément l'outil de contrôle le plus connu de la population, les commissions parlementaires, par exemple, lors de l'étude des crédits ou l'audition de sous-ministres et de dirigeants d'organismes chargés de rendre compte de leur gestion. Traditionnellement, cette responsabilité du contrôle est principalement assumée par les députés de l'opposition.

52 h 30

ont été consacrées aux questions et réponses orales à l'Assemblée.

531 questions principales

ont été posées...

93 % par l'opposition officielle
5 % par le député indépendant
2 % par les députés ministériels

729 questions complémentaires

ont été accordées par la Présidence de la façon suivante :

Opposition officielle : 677
Indépendant : 42
Députés ministériels : 10

28 questions écrites

ont été inscrites au *Feuilleton*. Le Règlement prévoit ce type de questions dans les cas suivants :

1) les sujets traités ne justifient pas une réponse immédiate;
2) les réponses demandées exigent une certaine recherche.

Se prononcer sur des questions d'intérêt public

Que ce soit par l'inscription de motions au *Feuilleton* ou par la présentation de motions sans préavis lors des affaires courantes d'une séance, les parlementaires permettent à l'Assemblée de se prononcer sur d'importantes questions et d'émettre des opinions. Voici quelques exemples tirés de l'exercice financier 2000-2001.

La **motion** est une procédure par laquelle un député propose que l'Assemblée se prononce sur une question.

11 motions ont été inscrites au *Feuilleton* et débattues.

Parmi les sujets traités, notons :

- les fusions municipales;
- le financement des services publics de santé et de services sociaux;
- la situation socio-économique des régions du Québec;
- l'élimination de la pauvreté.

119 motions sans préavis ont été adoptées.

L'Assemblée a souligné, entre autres :

- la Semaine de l'action bénévole du Québec;
- les 60 ans de l'obtention du droit de vote pour les femmes au Québec;
- les 20 lauréats récompensés lors du Gala des Phénix de l'environnement;
- le décès de Maurice Richard, grand champion de hockey;
- le grand prix du Concours musical international Reine Élizabeth de Belgique remporté par la mezzo-contralto québécoise Marie-Nicole Lemieux;
- les gagnants du Mérite national agricole du Québec pour l'année 2000;
- le 30e anniversaire du Régime d'assurance maladie du Québec;
- le 100e anniversaire de fondation de la première Caisse populaire Desjardins;
- le génocide arménien survenu en 1915.

Les députés

Répartition des sièges selon les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale au 31 mars 2001 :

Parti Québécois	PQ	72
Parti libéral du Québec	PLQ	48
Action démocratique du Québec	Ind.	1

4 sièges vacants

À l'Assemblée nationale, les femmes occupent **24 %** des sièges :

PQ 19 **PLQ 10**

Neuf d'entre elles siègent au Conseil des ministres; elles forment ainsi **39 %** de l'Exécutif.

Se prononcer sur des questions d'intérêt public

Que ce soit par l'inscription de motions au *Feuilleton* ou par la présentation de motions sans préavis lors des affaires courantes d'une séance, les parlementaires permettent à l'Assemblée de se prononcer sur d'importantes questions et d'émettre des opinions. Voici quelques exemples tirés de l'exercice financier 2000-2001 :

La **motion** est une procédure par laquelle un député propose que l'Assemblée se prononce sur une question.

11 motions ont été inscrites au *Feuilleton* et débattues.

Parmi les sujets traités, notons :

- les fusions municipales;
- le financement des services publics de santé et de services sociaux;
- la situation socio-économique des régions du Québec;
- l'élimination de la pauvreté.

119 motions sans préavis ont été adoptées.

L'Assemblée a souligné, entre autres :

- la Semaine de l'action bénévole du Québec;
- les 60 ans de l'obtention du droit de vote pour les femmes au Québec;
- les 20 lauréats récompensés lors du Gala des Phénix de l'environnement;
- le décès de Maurice Richard, grand champion de hockey;
- le grand prix du Concours musical international Reine Élizabeth de Belgique remporté par la mezzo-contralto québécoise Marie-Nicole Lemieux;
- les gagnants du Mérite national agricole du Québec pour l'année 2000;
- le 30e anniversaire du Régime d'assurance maladie du Québec;
- le 100e anniversaire de fondation de la première Caisse populaire Desjardins;
- le génocide arménien survenu en 1915.

Les députés

Répartition des sièges selon les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale au 31 mars 2001 :

Parti Québécois	PQ	72
Parti libéral du Québec	PLQ	48
Action démocratique du Québec	ADQ	1

4 sièges vacants

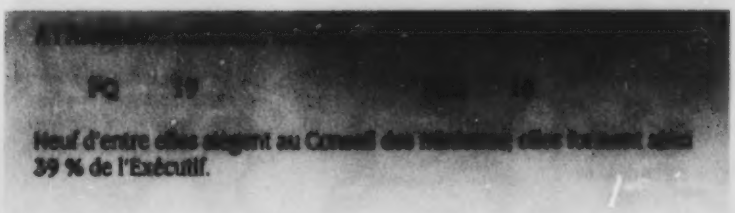

Anniversaires de vie parlementaire

20e anniversaire :
M. Jacques Baril
M. Pierre Paradis

15e anniversaire :
Mme Monique Gagnon-Tremblay
Mme Cécile Vermette
M. André Boulerice
M. Jacques Chagnon
M. Jean-Claude Gobé
M. Bernard Landry

L'article 16 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* prévoit qu'un député qui désire démissionner en cours de mandat peut le faire de vive voix, de son siège à l'Assemblée, ou par un écrit contresigné par deux autres députés et adressé au Président ou au secrétaire général de l'Assemblée. Lorsque la démission se fait par écrit, le Président en informe l'Assemblée à la première séance suivant la réception de la lettre.

Quatre députés, élus sous la bannière du Parti québécois et membres du Conseil exécutif, ont démissionné par écrit au cours de la dernière année financière :

Robert Perreault
Mercier
12 sept. 1994 -
6 oct. 2000

Jean-Pierre Jolivet
Laviolette
15 nov. 1976 -
7 mars 2001

Lucien Bouchard
Jonquière
19 fév. 1996 -
8 mars 2001

Jacques Léonard
Labelle
15 nov. 1976 -
23 mai 1985 /
25 sept. 1989 -
8 mars 2001

Le rôle du député dans sa circonscription

En plus d'être un législateur et un contrôleur de l'État, le député est aussi le représentant des gens de la circonscription où il s'est fait élire. Pour qu'il lui soit plus facile d'assumer ce rôle d'intermédiaire entre l'administration et le citoyen, il dispose d'un budget nécessaire à la location d'un bureau dans sa circonscription, où il rencontre la population.

Il revient ainsi au député de faire valoir, auprès des ministres et des fonctionnaires responsables de l'allocation des ressources financières de l'État, les besoins des citoyens de sa circonscription dans tous les domaines où l'État intervient, que ce soit le logement, les équipements hospitaliers, les loisirs sportifs et culturels ou, encore, les subventions aux entreprises.

De la même façon, des groupes représentant des communautés locales (conseils municipaux, commissions scolaires) ou des secteurs particuliers de la population de sa circonscription (gens d'affaires, groupes culturels, agriculteurs, jeunes) le sollicitent fréquemment afin de transmettre leurs idées, demander ou fournir des informations, obtenir de l'aide ou des services. Souvent, le député guidera ces requérants à travers les étapes administratives ou les informera sur les services gouvernementaux à leur disposition.

LES P

DE LA TRENTE-S

ARLEMENTAIRES

IXIÈME LÉGISLATURE AU 31 MARS 2001

Le diagramme de l'Assemblée au 31 mars 2001

«Ministériel»
Ensemble des députés ayant été élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale; leur chef devient le premier ministre et il choisit, au sein de ce groupe, ceux qui deviendront ministres.

Opposition
Ensemble des députés qui ne font pas partie du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Opposition officielle
Ensemble des députés ayant été élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le deuxième plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale; le chef de ce groupe parlementaire devient le chef de l'opposition officielle.

Indépendant
Député n'appartenant à aucun groupe parlementaire reconnu ou qui, en cours de mandat, quitte un groupe sans adhérer à un autre. Un député indépendant peut adhérer à un groupe parlementaire à tout moment au cours d'une législature.

Président
Élu parmi les députés pour la durée d'une législature, il exerce une triple fonction : diriger les séances de l'Assemblée en veillant à faire respecter le Règlement et à sauvegarder les droits et privilèges de l'Assemblée et de tous les députés qui la composent; administrer les services de l'Assemblée; représenter l'Assemblée au Québec et à l'étranger dans ses rapports avec d'autres Parlements.

Vice-présidents
Élus parmi les députés pour la durée d'une législature, ils assistent le Président dans ses fonctions et jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité lorsqu'ils le remplacent dans ses fonctions parlementaires.

Chef
Député qui dirige l'action parlementaire de son parti.

Leader
Député, désigné par son chef, à qui revient la responsabilité d'établir les stratégies parlementaires de son groupe.

Leader adjoint
Député qui soutient et remplace le leader dans ses fonctions.

Whip
Député, désigné par son chef ou élu par ses pairs, qui veille à la discipline à l'intérieur de son groupe et coordonne l'action des députés à l'Assemblée, en commissions et au sein des délégations.

Whip adjoint
Député qui soutient et remplace le whip dans ses fonctions.

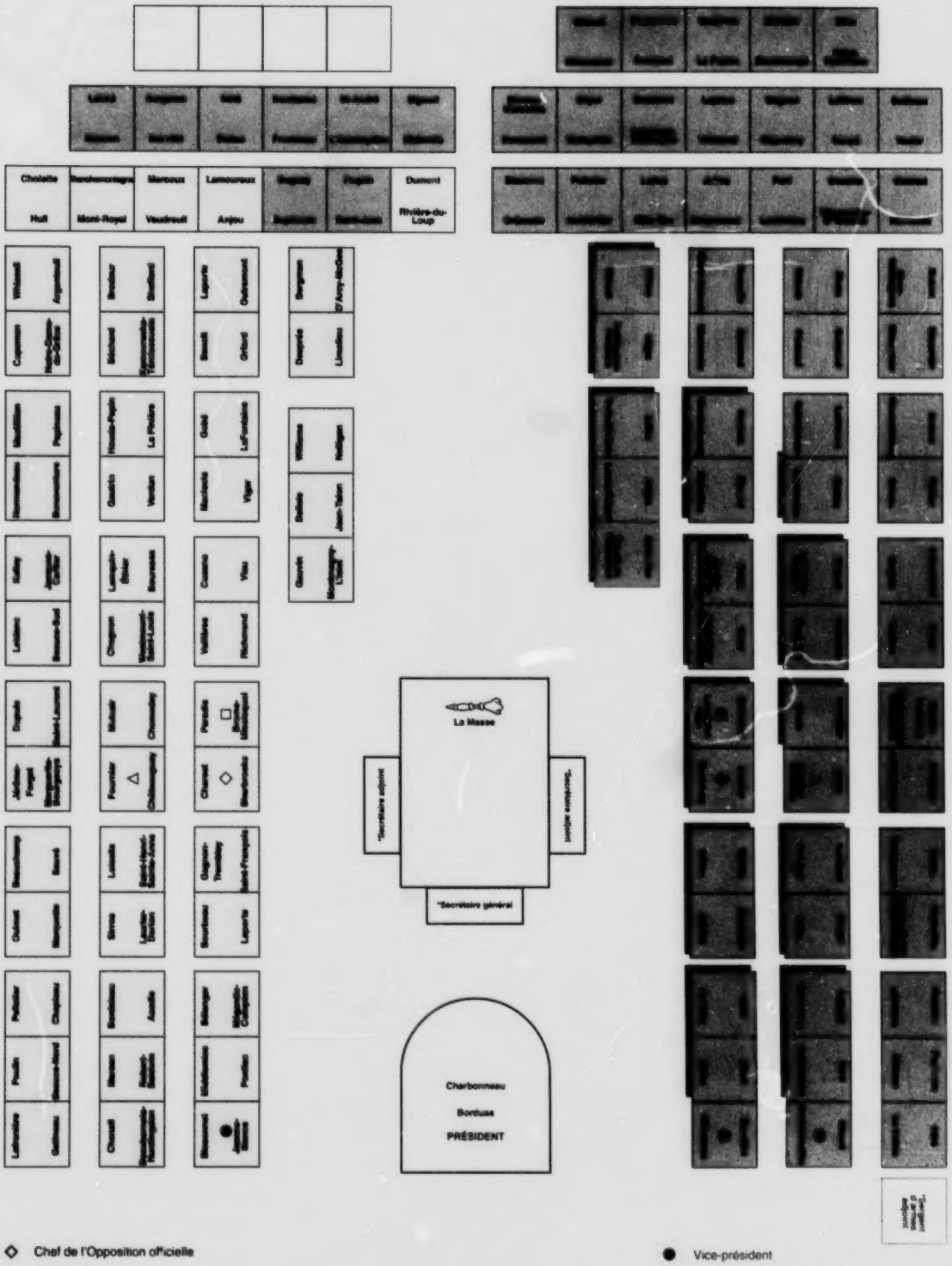

◇ Chef de l'Opposition officielle

□ Leader de l'Opposition officielle

△ Whip de l'Opposition officielle

*Fonctionnaires

● Vice-président

◆ Chef du groupe parlementaire formant le gouvernement

■ Leader du groupe parlementaire formant le gouvernement

▲ Whip du groupe parlementaire formant le gouvernement

Ministre

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Le bilan d'une année à l'Assemblée et en commissions

Chaque jour de travail, tant à l'Assemblée qu'en commissions parlementaires, est appelé séance. Le Règlement de l'Assemblée nationale établit un calendrier de travail concentré sur deux périodes : d'abord du deuxième mardi de mars au 23 juin, au plus tard, puis du troisième mardi d'octobre au 21 décembre, au plus tard. Le Règlement prévoit aussi des périodes dites « intensives » où une séance hebdomadaire est ajoutée et les heures de séance prolongées. Le tableau qui suit donne un aperçu de l'horaire des séances de l'Assemblée.

Horaire		
Lundi	*si motion du leader :* 14 h à 18 h	*si motion du leader :* horaire ci-après
Mardi Mercredi Jeudi	10 h à 12 h 14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Vendredi		

Les séances des commissions parlementaires peuvent se dérouler tout au long de l'année. Il faut savoir que, lorsque les affaires courantes ont cours en salle de l'Assemblée nationale, aucune séance de commission parlementaire ne peut être tenue. Voici l'horaire fixé par le Règlement :

Lundi	14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Mardi Mercredi Jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h	
Vendredi	9 h 30 à 12 h 30	

Séances extraordinaires

Lorsqu'une séance de l'Assemblée est tenue en dehors des périodes, jours ou heures prévus au Règlement, on parle de « séance extraordinaire ». Seul le premier ministre peut demander au Président de l'Assemblée de convoquer une telle séance, ce qui fut le cas à deux reprises en 2000-2001 :

- le 22 février 2001, séance convoquée à la demande du premier ministre, M. Lucien Bouchard, afin d'adopter le projet de loi n° 186, Loi assurant le maintien des services pharmaceutiques au Québec;

- le 30 mars 2001, séance convoquée à la demande du premier ministre, M. Bernard Landry, afin de permettre l'étude en commission plénière des crédits supplémentaires n° 2 du budget de dépenses 2000-2001, l'étude en commission plénière des crédits provisoires du budget de dépenses 2001-2002, l'adoption des projets de loi y faisant suite et l'adoption de la motion de renvoi de l'Assemblée de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, pour étude en commission permanente.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Affaires courantes
Partie d'une séance consacrée principalement à l'information des députés; on y retrouve, entre autres, la présentation des projets de loi, les dépôts de documents, les questions et réponses orales, les motions sans préavis.

Affaires du jour
Partie d'une séance consacrée aux débats, notamment sur le budget, les projets de loi, les rapports de commissions et les motions de l'opposition.

PÉTITION

Le droit des citoyens de présenter une pétition à l'Assemblée est un principe fondamental codifié dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. Ainsi, toute personne ou association de personnes peut, par l'intermédiaire d'un député, adresser une pétition à l'Assemblée dans le but d'obtenir le redressement d'une situation qu'elle considère injuste.

Pour être conforme, une pétition doit :

- **s'adresser à l'Assemblée nationale;**
- **contenir un exposé des faits (qui soit clair, succinct, précis et rédigé en termes modérés, mesurés et respectueux) et une requête;**
- **relever de la compétence de l'Assemblée;**
- **être un original manuscrit, dactylographié ou imprimé sur des feuilles de papier de format habituel;**
- **contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires;**
- **être présentée par l'intermédiaire d'un député.**

Le tableau suivant présente, en parallèle, le détail mensuel des séances tenues et des heures de travail effectuées tant à l'Assemblée qu'en commissions, au cours de l'exercice 2000-2001.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	9	25 h 58	48	170 h 00
[illegible]	14	72 h 13	57	189 h 00
[illegible]	10	86 h 31	52	156 h 00
[illegible]	0	0	0	0
[illegible]	0	0	14	53 h 00
[illegible]	0	0	37	152 h 00
[illegible]	7	39 h 28	44	143 h 00
[illegible]	14	97 h 04	58	144 h 00
[illegible]	11	72 h 18	57	198 h 00
[illegible]	0	0	10	48 h 00
[illegible]	1	6 h 46	33	125 h 00
[illegible]	5	35 h 04	15	17 h 00

À l'Assemblée	71 séances 435 h 22

En commissions	425 séances 1 395 h

Tout document déposé pendant une séance de l'Assemblée fait l'objet d'une inscription au Procès-verbal et devient public. Il sera conservé dans les archives de l'Assemblée et pourra être consulté au besoin. Voici un aperçu des **747** documents déposés cette année :

•	Rapports de missions	6	1 %
•	Réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*	14	2 %
•	Rapports du Directeur de la législation	17	2 %
•	Décisions du Bureau de l'Assemblée	41	5 %
•	Pétitions (**577 166** pétitionnaires)	75	10 %
•	Rapports de commissions	129	18 %
•	Rapports annuels (ministères et organismes)	232	31 %
•	Autres documents	233	31 %

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Le bilan d'une année à l'Assemblée et en commissions

Chaque jour de travail, tant à l'Assemblée qu'en commissions parlementaires, est appelé séance. Le Règlement de l'Assemblée nationale établit un calendrier de travail concentré sur deux périodes : d'abord du deuxième mardi de mars au 23 juin, au plus tard, puis du troisième mardi d'octobre au 21 décembre, au plus tard. Le Règlement prévoit aussi des périodes dites « intensives » où une séance hebdomadaire est ajoutée et les heures de séance prolongées. Le tableau qui suit donne un aperçu de l'horaire des séances de l'Assemblée.

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	*si motion du leader :* 14 h à 18 h	*si motion du leader :* horaire ci-après
Mardi Mercredi Jeudi	10 h à 12 h 14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Vendredi		

Les séances des commissions parlementaires peuvent se dérouler tout au long de l'année. Il faut savoir que, lorsque les affaires courantes ont cours en la Salle de l'Assemblée nationale, aucune séance de commission parlementaire ne peut être tenue. Voici l'horaire fixé par le Règlement :

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Mardi Mercredi Jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h	
Vendredi	9 h 30 à 12 h 30	

Séances extraordinaires

Lorsqu'une séance de l'Assemblée est tenue en dehors des périodes, jours ou heures prévus au Règlement, on parle de « séance extraordinaire ». Seul le premier ministre peut demander au Président de l'Assemblée de convoquer une telle séance, ce qui fut le cas à deux reprises en 2000-2001 :

- le 22 février 2001, séance convoquée à la demande du premier ministre, M. Lucien Bouchard, afin d'adopter le projet de loi n° 186, Loi assurant le maintien des services pharmaceutiques au Québec;

- le 30 mars 2001, séance convoquée à la demande du premier ministre, M. Bernard Landry, afin de permettre l'étude en commission plénière des crédits supplémentaires n° 2 du budget de dépenses 2000-2001, l'étude en commission plénière des crédits provisoires du budget de dépenses 2001-2002, l'adoption des projets de loi y faisant suite et l'adoption de la motion de renvoi de l'Assemblée de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, pour étude en commission permanente.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Affaires courantes
Partie d'une séance consacrée principalement à l'information des députés; on y retrouve, entre autres, la présentation des projets de loi, les dépôts de documents, les questions et réponses orales, les motions sans préavis.

Affaires du jour
Partie d'une séance consacrée aux débats, notamment sur le budget, les projets de loi, les rapports de commissions et les motions de l'opposition.

PÉTITION
Le droit des citoyens de présenter une pétition à l'Assemblée est un principe fondamental codifié dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. Ainsi, toute personne ou association de personnes peut, par l'intermédiaire d'un député, adresser une pétition à l'Assemblée dans le but d'obtenir le redressement d'une situation qu'elle considère injuste.

Pour être conforme, une pétition doit :
- s'adresser à l'Assemblée nationale;
- contenir un exposé des faits (qui soit clair, succinct, précis et rédigé en termes modérés, mesurés et respectueux) et une requête;
- relever de la compétence de l'Assemblée;
- être un original manuscrit, dactylographié ou imprimé sur des feuilles de papier de format habituel;
- contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires;
- être présentée par l'intermédiaire d'un député.

Le tableau suivant présente, en parallèle, le détail mensuel des séances tenues et des heures de travail effectuées tant à l'Assemblée qu'en commissions, au cours de l'exercice 2000-2001.

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	9	25 h 58	48	170 h 00
Mai	14	72 h 13	57	189 h 00
Juin	10	86 h 31	52	156 h 00
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	14	53 h 00
Septembre	0	0	37	152 h 00
Octobre	7	39 h 28	44	143 h 00
Novembre	14	97 h 04	58	144 h 00
Décembre	11	72 h 18	57	198 h 00
Janvier	0	0	10	48 h 00
Février	1	6 h 46	33	125 h 00
Mars	5	35 h 04	15	17 h 00

À l'Assemblée	71 séances 435 h 22

En commissions	425 séances 1 395 h

Tout document déposé pendant une séance de l'Assemblée fait l'objet d'une inscription au Procès-verbal et devient public. Il sera conservé dans les archives de l'Assemblée et pourra être consulté au besoin. Voici un aperçu des **747** documents déposés cette année :

795 documents
ont été déposés en commissions parlementaires, en 2000-2001, dont 533 mémoires.

- Rapports de missions 6 1 %
- Réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* 14 2 %
- Rapports du Directeur de la législation 17 2 %
- Décisions du Bureau de l'Assemblée 41 5 %
- Pétitions (**577 166** pétitionnaires) 75 10 %
- Rapports de commissions 129 18 %
- Rapports annuels (ministères et organismes) 232 31 %
- Autres documents 233 31 %

Les commissions parlementaires

Onze commissions parlementaires permanentes permettent aux députés d'exercer pleinement leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement et de l'administration publique. Avant de présenter un aperçu du travail qui s'est effectué en 2000-2001, voici un portrait des compétences et des membres de chacune de ces commissions au 31 mars 2001 :

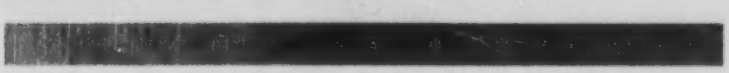

établit le Règlement de l'Assemblée et ses règles de fonctionnement;
coordonne les travaux des autres commissions

en sont membres :

le Président de l'Assemblée
les vice-présidents de l'Assemblée
les leaders et les whips des groupes parlementaires
les présidents des commissions

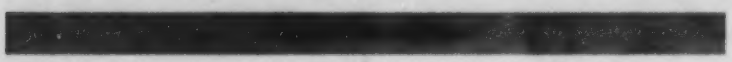

contrôle parlementaire

en sont membres :

Le président	Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier) PLQ
La vice-présidente	Hélène Robert (Deux-Montagnes) PQ

PQ	PLQ
Diane Barbeau (Vanier)	Jacques Chagnon (Westmount-Saint-Louis)
Rita Dionne-Marsolais (Rosemont)	Michel Després (Limoilou)
Michel Létourneau (Ungava)	Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
Jean-Guy Paré (Lotbinière)	
Cécile Vermette (Marie-Victorin)	

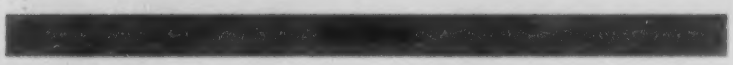

conseil exécutif, justice, sécurité publique, relations intergouvernementales, constitution

en sont membres :

Le président	Roger Bertrand (Portneuf) PQ
Le vice-président	Henri-François Gautrin (Verdun) PLQ

PQ	PLQ
François Beaulne (Marg.-D'Youville)	Jacques Dupuis (Saint-Laurent)
Marc Boulianne (Frontenac)	Michèle Lamquin-Éthier (Bourassa)
Jacques Côté (Dubuc)	Benoît Pelletier (Chapleau)
Normand Jutras (Drummond)	
Roger Paquin (Saint-Jean)	IND.
Céline Signori (Blainville)	Mario Dumont (Rivière-du-Loup)

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Président
Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise, planifie et anime les travaux de sa commission. Le président de commission prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président
Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu lui aussi par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Président de séance
Député désigné par le Président de l'Assemblée pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission; il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre. Au 31 mars 2001, la liste des présidents de séance est la suivante :

Diane Barbeau (Vanier) PQ
Jean-Paul Bergeron (Iberville) PQ
Marc Boulianne (Frontenac) PQ
Margaret F. Delisle (Jean-Talon) PLQ
Michel Després (Limoilou) PLQ
Rita Dionne-Marsolais (Rosemont) PQ
Normand Duguay (Duplessis) PQ
Jean-Claude Gobé (LaFontaine) PLQ
Fatima Houda-Pepin (La Pinière) PLQ
Gilles Labbé (Masson) PQ
Nicole Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) PLQ
Roger Paquin (Saint-Jean) PQ
Normand Poulin (Beauce-Nord) PLQ
Jean-Claude Saint-André (L'Assomption) PQ
Céline Signori (Blainville) PQ

[redacted]

finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement, fonction publique, services et approvisionnements

en sont membres :

Le président — Rosaire Bertrand (Charlevoix) PQ
Le vice-président — Russell Williams (Nelligan) PLQ

PQ
Normand Duguay (Duplessis)
François Gendron (Abitibi-Ouest)
Serge Geoffrion (La Prairie)
Jean-Guy Paré (Lotbinière)
André Pelletier (Abitibi-Est)

PLQ
Fatima Houda-Pepin (La Pinière)
Monique Jérôme-Forget (Marg.-Bourgeoys)
Diane Leblanc (Beauce-Sud)

[redacted]

famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine, sécurité du revenu

en sont membres :

La présidente — Monique Gagnon-Tremblay (Saint-François) PLQ
Le vice-président — Yves Beaumier (Champlain) PQ

PQ
Manon Blanchet (Crémazie)
Jacques Côté (Dubuc)
Claude Cousineau (Bertrand)
Gilles Labbé (Masson)
Jean-Claude Saint-André (L'Assomption)

PLQ
Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
Jean-Marc Fournier (Châteauguay)
Nicole Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne)

[redacted]

industrie, commerce, tourisme, travail, science et technologie, énergie et ressources, main d'oeuvre

en sont membres :

Le président — Matthias Rioux (Matane) PQ
Le vice-président — Christos Sirros (Laurier-Dorion) PQ

PQ
Stéphane Bédard (Chicoutimi)
Rémy Désilets (Maskinongé)
Robert Kieffer (Groulx)
Guy Lelièvre (Gaspé)
David Payne (Vachon)

PLQ
Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata)
Normand Poulin (Beauce-Nord)
André Tranchemontagne (Mont-Royal)

agriculture, pêcheries, alimentation

en sont membres :

La présidente — Cécile Vermette (Marie-Victorin) PQ
Le vice-président — Cosmo Maciocia (Viger) PLQ

PQ
Jean-Paul Bergeron (Iberville)
Léandre Dion (Saint-Hyacinthe)
Benoît Laprise (Roberval)
Guy Lelièvre (Gaspé)
Hélène Robert (Deux-Montagnes)

PLQ
André Chenail (Beauharnois-Huntingdon)
Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)
David Whissell (Argenteuil)

collectivités locales, aménagement, habitation, loisirs

en sont membres :

Le président — Yvon Vallières (Richmond) PLQ
La vice-présidente — Danielle Doyer (Matapédia) PQ

PQ
Solange Charest (Rimouski)
Normand Duguay (Duplessis)
Gabriel-Yvan Gagnon (Saguenay)
Benoît Laprise (Roberval)
Roger Paquin (Saint-Jean)

PLQ
Roch Cholette (Hull)
Réal Gauvin (Montmagny-L'Islet)
François Ouimet (Marquette)

transports, travaux publics, environnement, faune

en sont membres :

Le président — Claude Lachance (Bellechasse) PQ
Le vice-président — Yvan Bordeleau (Acadie) PLQ

PQ
Michel Côté (La Peltrie)
Serge Deslières (Salaberry-Soulanges)
Danielle Doyer (Matapédia)
Gabriel-Yvan Gagnon (Saguenay)
Gilles Labbé (Masson)

PLQ
Robert Benoit (Orford)
Jean-Claude Gobé (Lafontaine)
Réjean Lafrenière (Gatineau)

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Encore cette année, les activités de contrôle parlementaire constituent la partie la plus importante des travaux effectués en commissions, comme le démontre le schéma suivant :

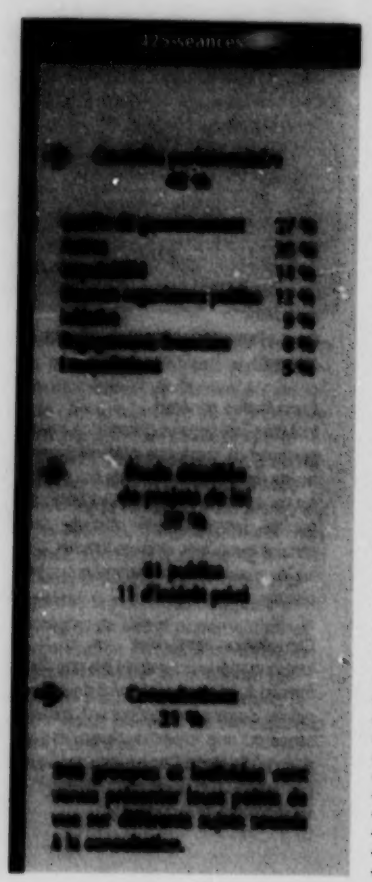

[redacted]

éducation, formation professionnelle, protection du consommateur

en sont membres :

La présidente — Madeleine Bélanger (Mégantic-Compton) PLQ
Le vice-président — Serge Geoffrion (La Prairie) PQ

PQ
Stéphane Bédard (Chicoutimi)
Solange Charest (Rimouski)
Claude Cousineau (Bertrand)
Rémy Désilets (Maskinongé)
Jean-François Simard (Montmorency)

PLQ
Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee)
Margaret F. Delisle (Jean-Talon)
Yvon Marcoux (Vaudreuil)

[redacted]

culture, communication, communautés culturelles, immigration, relations avec les citoyens

en sont membres :

Le président — Jean-François Simard (Montmorency) PQ
Le vice-président — William Cusano (Viau) PLQ

PQ
François Beaulne (Marg.-D'Youville)
Jean-Paul Bergeron (Iberville)
Marc Boulianne (Frontenac)
Léandre Dion (Saint-Hyacinthe)
Lyse Leduc (Mille-Îles)

PLQ
Line Beauchamp (Sauvé)
Jean-Sébastien Lamoureux (Anjou)
Pierre-Étienne Laporte (Outremont)

Les commissions parlementaires ont été très actives en 2000-2001; voici un aperçu des mandats qu'elles ont remplis :

La consultation générale sur la **Zone de libre-échange des Amériques** a été le mandat le plus marquant de la Commission des institutions. Entreprise à l'initiative des membres, cette consultation a connu son point culminant en septembre 2000 lorsque la Commission a entendu 36 témoignages lors d'auditions publiques. Dans son rapport, déposé en décembre, la Commission a formulé 27 recommandations visant l'Assemblée nationale ainsi que les gouvernements du Canada et du Québec. Un résumé du rapport a été produit en quatre langues. Ce mandat a également donné lieu à une première alors que la Commission a tenu une consultation en ligne qui permettait au citoyen de présenter son opinion sur le sujet, directement à la Commission, sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Vingt-cinq opinions ont ainsi été transmises aux membres.

La Commission de l'administration publique a déposé, en juin et en décembre 2000, ses sixième et septième rapports **sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics**. Ces rapports, découlant

Encore cette année, les activités de contrôle parlementaire constituent la partie la plus importante des travaux effectués en commissions, comme le démontre le schéma suivant :

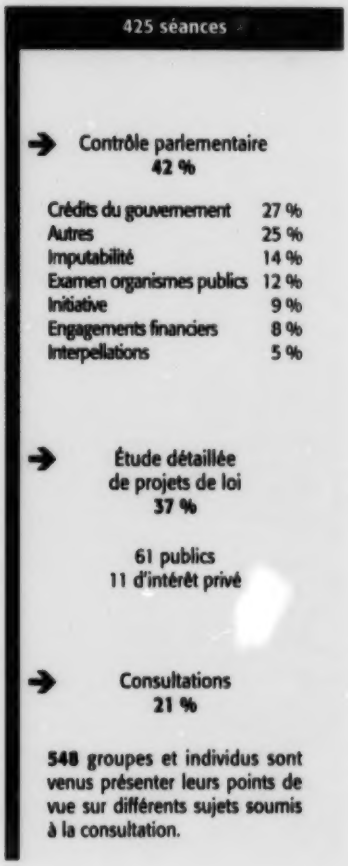

Éducation

éducation, formation professionnelle, protection du consommateur

en sont membres :

La présidente	Madeleine Bélanger (Mégantic-Compton) PLQ
Le vice-président	Serge Geoffrion (La Prairie) PQ

PQ
Stéphane Bédard (Chicoutimi)
Solange Charest (Rimouski)
Claude Cousineau (Bertrand)
Rémy Désilets (Maskinongé)
Jean-François Simard (Montmorency)

PLQ
Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee)
Margaret F. Delisle (Jean-Talon)
Yvon Marcoux (Vaudreuil)

Culture

culture, communication, communautés culturelles, immigration, relations avec les citoyens

en sont membres :

Le président	Jean-François Simard (Montmorency) PQ
Le vice-président	William Cusano (Viau) PLQ

PQ
François Beaulne (Marg.-D'Youville)
Jean-Paul Bergeron (Iberville)
Marc Boulianne (Frontenac)
Léandre Dion (Saint-Hyacinthe)
Lyse Leduc (Mille-Îles)

PLQ
Line Beauchamp (Sauvé)
Jean-Sébastien Lamoureux (Anjou)
Pierre-Étienne Laporte (Outremont)

Les commissions parlementaires ont été très actives en 2000-2001; voici un aperçu des mandats qu'elles ont remplis :

La consultation générale sur la **Zone de libre-échange des Amériques** a été le mandat le plus marquant de la Commission des institutions. Entreprise à l'initiative des membres, cette consultation a connu son point culminant en septembre 2000 lorsque la Commission a entendu 36 témoignages lors d'auditions publiques. Dans son rapport, déposé en décembre, la Commission a formulé 27 recommandations visant l'Assemblée nationale ainsi que les gouvernements du Canada et du Québec. Un résumé du rapport a été produit en quatre langues. Ce mandat a également donné lieu à une première alors que la Commission a tenu une consultation en ligne qui permettait au citoyen de présenter son opinion sur le sujet, directement à la Commission, sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Vingt-cinq opinions ont ainsi été transmises aux membres.

La Commission de l'administration publique a déposé, en juin et en décembre 2000, ses sixième et septième rapports **sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics**. Ces rapports, découlant

de 13 auditions en matière d'imputabilité, font état de 29 recommandations et conclusions adressées aux sous-ministres et aux dirigeants d'organismes. Les principaux sujets ayant fait l'objet d'un examen de la Commission sont la gestion des laboratoires de biologie médicale, la coordination et le financement de la recherche en santé et de la recherche sociale, les incidences des nouvelles dispositions de la politique familiale et les jeux de hasard.

Dans le cadre d'un mandat d'initiative sur **la mondialisation et la diversité culturelle**, les membres de la Commission de la culture ont décidé d'organiser un colloque qui a réuni, le 8 mai 2000, une centaine de personnes provenant des milieux politique, artistique, universitaire et des entreprises culturelles. Cette initiative, une première à l'Assemblée nationale, avait le mérite de créer un véritable forum de discussion et permettait d'élargir, du même coup, le bassin de personnes pouvant être entendues par la Commission. Les ateliers et plénières ont porté sur les grands thèmes identifiés dans un document de réflexion publié par la Commission de la culture en mars 2000 et intitulé « Mondialisation de l'économie : les enjeux pour le Québec ». L'organisation de ce colloque constituait la première étape des consultations que la Commission tiendra dans le cadre d'un mandat qu'elle s'est donné sur ce sujet.

La Commission des finances publiques a procédé, en septembre 2000, à **l'examen des orientations, des activités et de la gestion de Loto-Québec**. Les échanges ont porté sur quatre grands thèmes, soit la gestion de l'organisme, sa vision stratégique, ses activités ainsi que celles de ses filiales et leurs impacts économiques et sociaux. La Commission a également terminé, en mai 2000, l'étude détaillée du projet de loi sur l'administration publique, qui instaure un nouveau cadre de gestion de l'administration gouvernementale, axé notamment sur l'atteinte de résultats et sur l'imputabilité accrue des dirigeants de l'administration devant l'Assemblée nationale.

Les projets de loi portant sur les **questions municipales** ont conduit la Commission de l'aménagement du territoire à procéder à quatre consultations particulières. En tout, les 17 journées d'auditions publiques ont permis à 95 personnes et organismes de se faire entendre. Pas moins de 105 mémoires ont été déposés à l'occasion de ces consultations. C'est principalement le dossier des regroupements de municipalités qui a fait l'objet de ces consultations.

Un des mandats importants confiés à la Commission des transports et de l'environnement en 2000-2001 portait sur **l'industrie du transport par taxi**. Après avoir procédé à une consultation générale en 1999, puis à des consultations particulières en décembre 2000, la Commission a commencé l'étude détaillée du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, qui propose des modifications dans le but d'améliorer les services offerts par cette industrie.

En application d'une disposition contenue dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la Commission des affaires sociales doit faire l'étude des **rapports annuels des régies régionales de la santé et des services sociaux**. Au cours de la dernière année, huit régies régionales ont fait l'objet d'un tel examen par la Commission qui, à cette fin, a entendu, lors d'audutions publiques, les dirigeants de ces établissements.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Mandats confiés par l'Assemblée
À la demande de l'Assemblée, les commissions étudient :
- les projets de loi
- les crédits budgétaires
- toute autre matière qui leur est confiée

Mandats d'initiative
De leur propre initiative, les commissions étudient :
- les projets de règlement et les règlements
- les orientations, les activités et la gestion des organismes publics
- les engagements financiers
- toute autre matière d'intérêt public

Tous les rapports découlant d'un mandat d'initiative sont diffusés sur le site Internet de l'Assemblée : http://www.assnat.qc.ca/archives-36leg1se/fra/Publications/index.html
(sous : Rapport, document de réflexion et colloque)

Consultation générale
Invitation faite par une commission à toute personne ou organisme intéressé à transmettre un mémoire exprimant son opinion sur un sujet qu'elle étudie. L'invitation est publiée dans la *Gazette officielle*, dans certains quotidiens et dans Internet. Des auditions publiques permettent ensuite de discuter desdits mémoires.

Consultation particulière
Invitation spéciale transmise par une commission à un nombre restreint de personnes ou d'organismes qui ont une connaissance ou une expertise particulière du sujet qu'elle étudie. Des auditions publiques permettent un échange entre ces invités et les membres de la commission.

Les outils professionnels

L'ouvrage comporte quatorze chapitres qui traitent des différents aspects du fonctionnement de l'Assemblée nationale : les fondements de la procédure parlementaire; les privilèges parlementaires; la Présidence; les groupes parlementaires et les députés indépendants; la législature, les sessions et les séances; le déroulement d'une séance; l'ordre et le décorum; le processus décisionnel; le processus législatif; le processus budgétaire; les règles du débat parlementaire et l'organisation du temps; le consentement unanime et la motion de suspension des règles de procédure; la commission plénière; les commissions parlementaires.

Afin d'exercer pleinement leurs fonctions parlementaires, les membres de l'Assemblée nationale peuvent compter sur différents outils qui sont mis à leur disposition quotidiennement. En voici quelques exemples...

La procédure parlementaire du Québec

Le travail des députés à l'Assemblée nationale n'est pas régi par le fruit du hasard. Ce rôle s'exerce généralement selon des règles de procédure précises et prédéterminées par l'ensemble des députés. Le premier ouvrage portant sur tous les aspects du fonctionnement de l'Assemblée nationale a été publié en juin 2000; il s'intitule *La procédure parlementaire du Québec*. La procédure parlementaire a pour objet de garantir les droits de chaque député dans le cadre des travaux parlementaires. Même si les règles qui régissent le fonctionnement de l'Assemblée s'inspirent de celles qui gouvernent généralement les assemblées parlementaires du type britannique, la procédure parlementaire du Québec a ses caractéristiques propres. Ces règles, façonnées au fil des années par les différents députés qui ont composé l'Assemblée, ne sont cependant pas toutes écrites. Plusieurs d'entre elles découlent des précédents, des usages et des traditions de l'Assemblée. Une chose est certaine, quelle que soit leur source, il est primordial que ces règles soient connues et ne tombent pas dans l'oubli. Nul doute que *La procédure parlementaire du Québec* constituera une source indispensable d'information pour ceux et celles qui s'intéressent au fonctionnement de l'Assemblée nationale.

La Bibliothèque de l'Assemblée

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, spécialisée en affaires parlementaires, est en mesure de répondre aux besoins d'information et de documentation des élus québécois, des employés de l'Assemblée, des journalistes de la Tribune de la presse et des chercheurs. On évalue l'ensemble de ses ressources documentaires à plus de **900 000** unités matérielles. Le catalogue, qui s'est enrichi de **11 000** nouvelles entrées en 2000-2001, recense à lui seul plus de 200 000 titres. Les notices qu'on y retrouve décrivent des imprimés et des microformes, mais aussi des enregistrements sonores, des vidéocassettes et même des documents sur support électronique, dont certains sont consultables directement à l'écran.

Les études documentaires

Pour le bon déroulement de leurs travaux en commissions parlementaires et de leurs rencontres avec leurs homologues étrangers, ainsi que pour satisfaire leurs autres besoins en matière de documentation, les députés peuvent compter sur une équipe de professionnels qui préparent pour eux soit la synthèse d'une volumineuse documentation, soit le résumé de mémoires reçus par une commission, des notes pour un discours, des études sur les sujets les plus variés ou encore de l'argumentation pour ou contre un sujet donné. Les ressources professionnelles en études documentaires, qui tiennent aussi à jour des banques de données et des instruments de références essentiels sur divers aspects de la vie parlementaire (données biographiques et iconographiques, coupures de presse, résultats électoraux, références terminologiques et bibliographiques, éphémérides), ont pu, cette année, apporter une réponse à **439** demandes de complexité variable.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Service aux lecteurs

Le Service aux lecteurs, dit aussi « de la référence » a répondu à **12 215** demandes d'information et de documentation en 2000-2001. De leur côté, les parlementaires et les employés ont emprunté **4 130** documents.

Les « parlementaires en herbe » bénéficient, eux aussi, des services des bibliothécaires, qui collaborent au programme pédagogique de l'Assemblée en documentant les thèmes retenus et en assistant ces « députés » dans leurs recherches documentaires.

Services du courrier et de messagerie

La Division du courrier et de la messagerie, par le travail souvent discret qu'accomplissent les messagers tant auprès du personnel politique qu'administratif, soutient grandement les travaux parlementaires. Les chiffres qui suivent, bilan de l'exercice 2000-2001, donnent un aperçu de l'ampleur de la tâche :

L'Assemblée nationale assure aussi la distribution de documents aux journalistes de la Tribune de la presse. En 2000-2001, **555 757** documents écrits ont ainsi été transmis.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Règlement
Codification des règles de procédure que l'Assemblée a adoptées pour régir ses travaux et ceux des commissions. Le Règlement fixe les modalités du processus législatif et du processus budgétaire, le déroulement d'une séance, les règles des débats et des temps de parole; de même, les divers contrôles parlementaires y sont énumérés. Le Règlement de l'Assemblée nationale est diffusé dans le site Internet : http://www.assnat.qc.ca/fra/assemblee/ranindex.html

Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire
Publication restreinte composée de deux volumes, l'un consacré aux décisions rendues à l'Assemblée et l'autre aux décisions rendues en commissions, et constituée d'une sélection des principales décisions qui revêtent un intérêt immédiat ou futur pour l'interprétation des règles de procédure.

Feuilleton et préavis
Publication parlementaire qui énumère les sujets que l'Assemblée peut prendre en considération et qui contient divers renseignements; par sa consultation, les lecteurs peuvent, entre autres, y suivre le cheminement des projets de loi. Cette publication est diffusée en version papier et dans Internet dès 8 heures le matin d'une séance.

Procès-verbal
Publication parlementaire qui fait état des ordres et des résolutions adoptés par l'Assemblée, des motions présentées et débattues ainsi que des projets de loi étudiés au cours de la séance. Le Procès-verbal rapporte également les décisions rendues par la Présidence. Cette publication est diffusée dans Internet dans l'heure qui suit la fin de la séance, alors que la version papier est distribuée le lendemain matin.

Journal des débats
Publication parlementaire qui permet une lecture intégrale de l'ensemble des interventions faites tant à l'Assemblée qu'en commissions parlementaires. Une version non révisée du Journal consacré aux séances de l'Assemblée est diffusée, une trentaine de minutes après la fin d'une intervention, dans Internet et sur papier.

Service aux lecteurs

Le Service aux lecteurs, dit aussi « de la référence » a répondu à **12 215** demandes d'information et de documentation en 2000-2001. De leur côté, les parlementaires et les employés ont emprunté **4 130** documents.

Les « parlementaires en herbe » bénéficient, eux aussi, des services des bibliothécaires, qui collaborent au programme pédagogique de l'Assemblée en documentant les thèmes retenus et en assistant ces « députés » dans leurs recherches documentaires.

Services du courrier et de messagerie

La Division du courrier et de la messagerie, par le travail souvent discret qu'accomplissent les messagers tant auprès du personnel politique qu'administratif, soutient grandement les travaux parlementaires. Les chiffres qui suivent, bilan de l'exercice 2000-2001, donnent un aperçu de l'ampleur de la tâche :

Courrier sortant traité	**233 287**
Distribution de messages	**182 443**
• édifices de l'Assemblée :	137 095
• autres édifices de la colline parlementaire :	17 455
• à l'extérieur :	7 893

L'Assemblée nationale assure aussi la distribution de documents aux journalistes de la Tribune de la presse. En 2000-2001, **555 757** documents écrits ont ainsi été transmis.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Règlement
Codification des règles de procédure que l'Assemblée a adoptées pour régir ses travaux et ceux des commissions. Le Règlement fixe les modalités du processus législatif et du processus budgétaire, le déroulement d'une séance, les règles des débats et des temps de parole; de même, les divers contrôles parlementaires y sont énumérés. Le Règlement de l'Assemblée nationale est diffusé dans le site Internet : http://www.assnat.qc.ca/fra/assemblee/ranindex.html

Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire
Publication restreinte composée de deux volumes, l'un consacré aux décisions rendues à l'Assemblée et l'autre aux décisions rendues en commissions, et constituée d'une sélection des principales décisions qui revêtent un intérêt immédiat ou futur pour l'interprétation des règles de procédure.

Feuilleton et préavis
Publication parlementaire qui énumère les sujets que l'Assemblée peut prendre en considération et qui contient divers renseignements; par sa consultation, les lecteurs peuvent, entre autres, y suivre le cheminement des projets de loi. Cette publication est diffusée en version papier et dans Internet dès 8 heures le matin d'une séance.

Procès-verbal
Publication parlementaire qui fait état des ordres et des résolutions adoptés par l'Assemblée, des motions présentées et débattues ainsi que des projets de loi étudiés au cours de la séance. Le Procès-verbal rapporte également les décisions rendues par la Présidence. Cette publication est diffusée dans Internet dans l'heure qui suit la fin de la séance, alors que la version papier est distribuée le lendemain matin.

Journal des débats
Publication parlementaire qui permet une lecture intégrale de l'ensemble des interventions faites tant à l'Assemblée qu'en commissions parlementaires. Une version non révisée du Journal consacré aux séances de l'Assemblée est diffusée, une trentaine de minutes après la fin d'une intervention, dans Internet et sur papier.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LES CITOYENS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LES CITOYENS

De passage à l'Assemblée

L'Hôtel du Parlement est un des témoins privilégiés de l'histoire du Québec; les parlementaires d'hier et certains de leurs contemporains y ont laissé des traces indélébiles alors que ceux d'aujourd'hui y perpétuent, au quotidien, les traditions du parlementarisme d'origine britannique tout en établissant des jalons pour la société québécoise de demain. Pour les **146 736** personnes qui ont franchi ce seuil en 2000-2001, l'attrait premier des lieux résidait aussi dans l'un ou l'autre des éléments suivants :

Assister aux séances

Les travaux parlementaires, qu'ils se déroulent à l'Assemblée ou en commissions, sont accessibles au public. Quelque 140 sièges sont disponibles dans la galerie de la Salle de l'Assemblée et des espaces sont réservés au public dans chacune des salles de commission parlementaire. En 2000-2001, les travaux parlementaires ont attiré :

À l'Assemblée	8 749 personnes

En commissions	7 006 personnes

À l'entrée, chacun doit se soumettre à des mesures de sécurité légères mais essentielles pour la protection de tous : vérification des porte-documents et sacs, passage dans un détecteur de métal et identification à l'aide d'une pièce d'identité.

Visiter les lieux

Pour en savoir davantage, tant sur les membres et le fonctionnement de l'Assemblée nationale que sur l'histoire et l'architecture de l'Hôtel du Parlement, rien de mieux que de participer à une visite guidée, offerte gratuitement tout au long de l'année. Même si les visiteurs sont majoritairement du Québec, il est toujours intéressant de voir l'attrait que revêtent ces lieux pour les visiteurs de l'extérieur.

Visites guidées		Provenance des visiteurs	
En français	54 161	Québec	62 %
En anglais	20 802	Autres provinces	8 %
En espagnol	639	États-Unis	12 %
En italien	129	Autres pays	18 %
Total	75 731		

Parce que plus du tiers des visiteurs font partie de la clientèle scolaire, il semblait approprié de leur proposer un programme spécifique touchant non seulement l'intérieur de l'Hôtel du Parlement mais aussi la Promenade des premiers ministres et l'Observatoire de la capitale. Depuis quelques années, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale, sont ainsi offerts :

Programme particularité / thèmes	Niveau	2000-2001
Québec, capitale de toujours visite interactive, simulation d'un vote	Primaire	9 270 participants
Québec, Gibraltar d'Amérique droit de vote, représentativité	Sec.1-2-3	1 489 participants
Québec, capitale politique institutions parlementaires, démocratie	Sec. 4-5	1 544 participants

À quelques reprises en cours d'année, lors de « journées portes ouvertes », il est possible de visiter l'édifice à son rythme, à l'aide d'un dépliant produit en trois langues (français, anglais et espagnol) et de guides disponibles tout au long du parcours. Au total, **4 568** visiteurs ont répondu à l'invitation les 24, 25 et 26 juin de même que les 2, 3 et 4 septembre 2000.

○ Activités du secteur privé 40 %

○ Cérémonies et événements de l'Assemblée et du gouvernement 60 %

Participer à des cérémonies officielles et à des événements spéciaux

Plus de 70 activités et cérémonies se sont déroulées à l'Assemblée nationale en 2000-2001. Parmi celles-ci, mentionnons :

- la remise de la première Bourse du Fonds Robert-Bourassa afin de soutenir la recherche sur le cancer
- la cérémonie de remise du Prix Renaud-Cyr, de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- la cérémonie de remise du Prix de la Justice
- la commémoration de la journée de l'Holocauste
- la cérémonie d'accueil des médaillés d'or du Québec qui ont remporté les honneurs lors de la 6e Olympiade canadienne de la formation professionnelle et technique
- la cérémonie en hommage aux médaillés et aux athlètes québécois des Jeux olympiques et paralympiques de Sidney
- la cérémonie de remise des prix Fleurir le Québec (MAPAQ)

Découvrir la cuisine des régions du Québec

Cette année encore, le restaurant *Le Parlementaire* a reçu plus d'une cinquantaine de producteurs artisans, provenant de 12 régions du Québec, dans le cadre de sa promotion de la cuisine régionale. Associés au chef du restaurant et à ses collaborateurs dans l'élaboration des menus, ces producteurs artisans ont ainsi permis à toute la clientèle de savourer des produits québécois diversifiés et de qualité. Mets régionaux, vins du terroir et boissons artisanales ont ainsi été au rendez-vous, semaine après semaine, grâce au partenariat établi entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le restaurant *Le Parlementaire*.

Tant par la richesse des lieux qui l'abritent que par les saveurs du terroir qu'elle sait mettre en valeur, la salle à manger est aussi propice à la tenue des réceptions officielles de la Présidence et du gouvernement.

Le restaurant *Le Parlementaire* est ouvert à tous pour les petits déjeuners et les déjeuners et, pendant les périodes de travaux intensifs, pour les dîners. **35 226** repas y ont été servis en cours d'exercice.

La cafétéria *Le Mini-Débat* sert principalement les petits déjeuners et les déjeuners; en 2000-2001, elle était ouverte en soirée uniquement pendant les périodes de travaux intensifs et a fait relâche pendant la saison estivale. **34 165** repas y ont été servis en cours d'exercice.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LES CITOYENS

De passage à l'Assemblée

L'Hôtel du Parlement est un des témoins privilégiés de l'histoire du Québec; les parlementaires d'hier et certains de leurs contemporains y ont laissé des traces indélébiles alors que ceux d'aujourd'hui y perpétuent, au quotidien, les traditions du parlementarisme d'origine britannique tout en établissant des jalons pour la société québécoise de demain. Pour les **146 736** personnes qui ont franchi ce seuil en 2000-2001, l'attrait premier des lieux résidait aussi dans l'un ou l'autre des éléments suivants :

Assister aux séances

Les travaux parlementaires, qu'ils se déroulent à l'Assemblée ou en commissions, sont accessibles au public. Quelque 140 sièges sont disponibles dans la galerie de la Salle de l'Assemblée et des espaces sont réservés au public dans chacune des salles de commission parlementaire. En 2000-2001, les travaux parlementaires ont attiré :

À l'Assemblée	8 749 personnes

En commissions	7 006 personnes

À l'entrée, chacun doit se soumettre à des mesures de sécurité légères mais essentielles pour la protection de tous : vérification des porte-documents et sacs, passage dans un détecteur de métal et identification à l'aide d'une pièce d'identité.

Visiter les lieux

Pour en savoir davantage, tant sur les membres et le fonctionnement de l'Assemblée nationale que sur l'histoire et l'architecture de l'Hôtel du Parlement, rien de mieux que de participer à une visite guidée, offerte gratuitement tout au long de l'année. Même si les visiteurs sont majoritairement du Québec, il est toujours intéressant de voir l'attrait que revêtent ces lieux pour les visiteurs de l'extérieur.

En français	54 161	Québec	62 %
En anglais	20 802	Autres provinces	8 %
En espagnol	639	États-Unis	12 %
En italien	129	Autres pays	18 %
Total	75 731		

Parce que plus du tiers des visiteurs font partie de la clientèle scolaire, il semblait approprié de leur proposer un programme spécifique touchant non seulement l'intérieur de l'Hôtel du Parlement mais aussi la Promenade des premiers ministres et l'Observatoire de la capitale. Depuis quelques années, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale, sont ainsi offerts :

		2000-2001
Québec, capitale de toujours visite interactive, simulation d'un vote	Primaire	9 270 participants
Québec, fil[illegible] droit de vote, représentativité	Sec. 1-2-3	1 489 participants
Québec, capitale politique institutions parlementaires, démocratie	Sec. 4-5	1 544 participants

À quelques reprises en cours d'année, lors de « journées portes ouvertes », il est possible de visiter l'édifice à son rythme, à l'aide d'un dépliant produit en trois langues (français, anglais et espagnol) et de guides disponibles tout au long du parcours. Au total, **4 568** visiteurs ont répondu à l'invitation les 24, 25 et 26 juin de même que les 2, 3 et 4 septembre 2000.

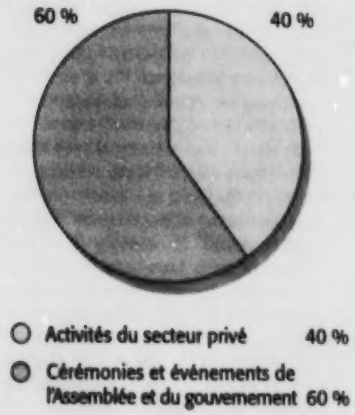

Participer à des cérémonies officielles et à des événements spéciaux

Plus de 70 activités et cérémonies se sont déroulées à l'Assemblée nationale en 2000-2001. Parmi celles-ci, mentionnons :

- la remise de la première Bourse du Fonds Robert-Bourassa afin de soutenir la recherche sur le cancer
- la cérémonie de remise du Prix Renaud-Cyr, de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- la cérémonie de remise du Prix de la Justice
- la commémoration de la journée de l'Holocauste
- la cérémonie d'accueil des médaillés d'or du Québec qui ont remporté les honneurs lors de la 6e Olympiade canadienne de la formation professionnelle et technique
- la cérémonie en hommage aux médaillés et aux athlètes québécois des Jeux olympiques et paralympiques de Sidney
- la cérémonie de remise des prix Fleurir le Québec (MAPAQ)

Découvrir la cuisine des régions du Québec

Cette année encore, le restaurant *Le Parlementaire* a reçu plus d'une cinquantaine de producteurs artisans, provenant de 12 régions du Québec, dans le cadre de sa promotion de la cuisine régionale. Associés au chef du restaurant et à ses collaborateurs dans l'élaboration des menus, ces producteurs artisans ont ainsi permis à toute la clientèle de savourer des produits québécois diversifiés et de qualité. Mets régionaux, vins du terroir et boissons artisanales ont ainsi été au rendez-vous, semaine après semaine, grâce au partenariat établi entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le restaurant *Le Parlementaire*.

Daniel Lessard

Le restaurant *Le Parlementaire* est ouvert à tous pour les petits déjeuners et les déjeuners et, pendant les périodes de travaux intensifs, pour les dîners. **38 226** repas y ont été servis en cours d'exercice.

La cafétéria *Le Mini-Débat* sert principalement les petits déjeuners et les déjeuners; en 2000-2001, elle était ouverte en soirée uniquement pendant les périodes de travaux intensifs et a fait relâche pendant la saison estivale. **34 165** repas y ont été servis en cours d'exercice.

Et, en prime, y découvrir...

Une boutique

Pour repartir avec un souvenir tangible de sa visite, que ce soit une publication, un vêtement, un jeu, un article de bureau ou de décoration... un arrêt s'impose à la Boutique de l'Assemblée. Depuis décembre 2000, une nouvelle venue a trouvé place sur les tablettes : il s'agit de la *Cuvée Le Parlementaire*, vin offert en rouge et en blanc, dans une bouteille à l'étiquette caractéristique de l'Assemblée nationale.

Des expositions

En cours d'année, par les expositions thématiques qu'elle propose aux visiteurs, l'Assemblée nationale met l'accent sur divers aspects d'importance pour la société québécoise.

- **25e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec**

Cette année, l'Assemblée nationale s'est associée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour souligner le 25e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec en organisant une exposition dont l'un des objectifs était de permettre aux visiteurs de mieux comprendre le rôle des parlementaires qui l'ont adoptée, à l'unanimité, le 27 juin 1975. On a ainsi pu découvrir une histoire illustrée de la charte québécoise, l'étendue des droits et libertés qu'elle protège, et l'instrument d'action qu'elle constitue pour améliorer les rapports sociaux. *Exposition présentée à l'Hôtel du Parlement.*

- **Exposition dans le cadre de la campagne Centraide**

Pour la campagne annuelle de Centraide, l'Assemblée nationale s'est associée à un organisme communautaire de la Ville de Québec, la maison *Le Pignon bleu*, pour faire la promotion de Centraide à la grandeur du Québec. C'est dans ce cadre qu'une exposition d'œuvres, réalisées par des enfants fréquentant la maison, ainsi qu'un document vidéo portant sur la mission du Pignon bleu ont été présentés, à l'automne 2000, à l'Hôtel du Parlement.

- **Oeuvres d'artistes en arts visuels de la circonscription de Borduas**

Depuis le 11 mai 2000, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée nationale, l'Hôtel du Parlement a ouvert ses portes à des peintres et des sculpteurs de la Vallée-du-Richelieu, rendant un hommage non seulement aux artistes mêmes, mais également au fait culturel d'un territoire qui a inspiré et continue encore de nourrir l'imaginaire d'un grand nombre d'artistes. L'exposition, qui se veut représentative des arts visuels de la région, présente des œuvres inscrites dans les courants de l'art actuel et d'autres plus traditionnelles. Parmi les œuvres présentées, on compte *Chasse aux canards, Un matin brumeux*, d'Ozias Leduc, *Blocus aérien*, de Paul-Émile Borduas, et *Profil*, de Jordi Bonet. *Exposition présentée dans le Salon de la Présidence et dans les bureaux du Président.*

Daniel Lessard

Campagne Centraide

L'Assemblée chez soi

La diffusion des débats parlementaires revêt une importance capitale en démocratie représentative. Du 16 au 19 août 2000, l'Assemblée nationale a été l'hôte de la 27e conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (hansard), tenue conjointement avec la rencontre de l'Association canadienne des diffuseurs des débats parlementaires. Les délégués provenaient de tous les Parlements canadiens, ainsi que de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, et œuvraient dans les divers secteurs de la diffusion des débats. De nombreux ateliers leur ont permis de traiter notamment de stratégie parlementaire en multimédia, de l'avenir de la technologie numérique, de l'expérience acquise en reconnaissance vocale. Des spécialistes de la radiotélévision de l'Assemblée nationale ont présenté deux exposés : un premier sur les systèmes et les réseaux pour l'archivage télévisuel et un deuxième sur la diffusion vidéo dans Internet.

La diffusion des débats

Les téléspectateurs ont accès, 24 heures sur 24, à la télédiffusion des travaux de l'Assemblée et de nombreuses commissions parlementaires, à la présentation de conférences de presse et d'événements spéciaux se déroulant à l'intérieur de l'Hôtel du Parlement, et à de l'information continue et diversifiée sur les membres de l'Assemblée nationale et les événements à venir.

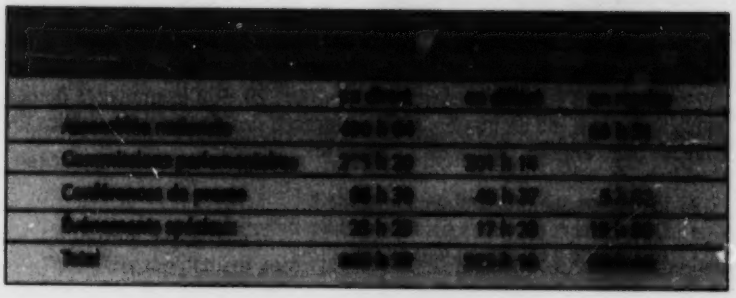

Les rencontres en région

Les Salons Info-Services du gouvernement du Québec, tout en contribuant à rapprocher la population des élus, constituent pour l'Assemblée nationale une occasion privilégiée d'aller rencontrer les citoyens en région et de les informer sur les services offerts par l'institution. Un jeu interactif, axé sur les connaissances générales du public (*À partir de quel âge peut-on voter?*, *Quelle est la devise du Québec?*, etc.), a été conçu expressément pour ces occasions et connaît toujours beaucoup de succès. Succès aussi pour la visite virtuelle de l'Hôtel du Parlement proposée sur le site Internet de l'Assemblée, consultable sur place.

L'Assemblée chez soi

La diffusion des débats

Les téléspectateurs ont accès, 24 heures sur 24, à la télédiffusion des travaux de l'Assemblée et de nombreuses commissions parlementaires, à la présentation de conférences de presse et d'événements spéciaux se déroulant à l'intérieur de l'Hôtel du Parlement, et à de l'information continue et diversifiée sur les membres de l'Assemblée nationale et les événements à venir.

La diffusion des débats parlementaires revêt une importance capitale en démocratie représentative. Du 16 au 19 août 2000, l'Assemblée nationale a été l'hôte de la 27e conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (hansard), tenue conjointement avec la rencontre de l'Association canadienne des diffuseurs des débats parlementaires. Les délégués provenaient de tous les Parlements canadiens, ainsi que de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, et œuvraient dans les divers secteurs de la diffusion des débats. De nombreux ateliers leur ont permis de traiter notamment de stratégie parlementaire en multimédia, de l'avenir de la technologie numérique, de l'expérience acquise en reconnaissance vocale. Des spécialistes de la radiotélévision de l'Assemblée nationale ont présenté deux exposés : un premier sur les systèmes et les réseaux pour l'archivage télévisuel et un deuxième sur la diffusion vidéo dans Internet.

Bilan de la télédiffusion en 2000-2001	
Télédiffusion d'événements *	1 291 heures
Animation électronique	7 469 heures
Télédiffusion globale du canal de l'Assemblée	8 760 heures

* Télédiffusion d'événements en 2000-2001 : répartition des heures			
	en direct	en différé	en reprise
Assemblée nationale	490 h 04		65 h 51
Commissions parlementaires	265 h 20	301 h 14	
Conférences de presse	66 h 39	40 h 37	5 h 08
Événements spéciaux	23 h 23	17 h 28	15 h 50
Total	**845 h 27**	**359 h 19**	**86 h 49**

Les rencontres en région

Les Salons Info-Services du gouvernement du Québec, tout en contribuant à rapprocher la population des élus, constituent pour l'Assemblée nationale une occasion privilégiée d'aller rencontrer les citoyens en région et de les informer sur les services offerts par l'institution. Un jeu interactif, axé sur les connaissances générales du public (*À partir de quel âge peut-on voter?, Quelle est la devise du Québec?*, etc.), a été conçu expressément pour ces occasions et connaît toujours beaucoup de succès. Succès aussi pour la visite virtuelle de l'Hôtel du Parlement proposée sur le site Internet de l'Assemblée, consultable sur place.

BAIE-COMEAU

14 - 16 avril 2000
au Centre Henry-Leonard

8 830 personnes

DRUMMONDVILLE

20 - 22 octobre 2000
au Pavillon Thématique

5 000 personnes

Les prêts de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, pour répondre aux besoins d'une partie de sa clientèle, a prêté **4 063** documents en 2000-2001. Ces prêts ont été effectués à l'intérieur du réseau des bibliothèques de l'État (83 %) et à des bibliothèques d'institutions d'enseignement, de municipalités et d'entreprises (17 %).

Les documents parlementaires

Pour les citoyens qui le désirent, il est possible de se procurer la version papier — la version électronique étant diffusée dans le site Internet — de différents documents parlementaires, dont le *Journal des débats*, le *Feuilleton* et le *Procès-verbal*, auxquels on peut s'abonner. On peut aussi acheter à la pièce l'un ou l'autre des documents précités, certains mémoires, voire même des textes de loi certifiés. En 2000-2001, les responsables de la distribution des documents parlementaires ont vendu **77 127** documents.

Les publications institutionnelles

L'Assemblée nationale met à la disposition des parlementaires, des médias, du réseau scolaire, des visiteurs qui fréquentent l'Assemblée, des ministères, des organismes et des citoyens qui en font la demande un ensemble de publications. Au cours de l'exercice 2000-2001, **79 560** exemplaires de ces publications ont été distribués. Voici un aperçu des documents, publiés en français et en anglais, dont il est ici question :

- Qu'est-ce que l'Assemblée nationale ?
- Questions et réponses sur l'Assemblée nationale
- Bienvenue à l'Hôtel du Parlement
- L'Assemblée nationale — une institution à connaître
- La mission éducative de l'Assemblée nationale

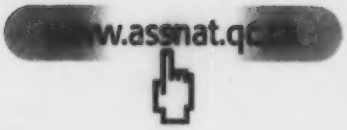

L'Assemblée dans Internet

Parce qu'elle voit là un excellent moyen de participer à la démocratisation de l'information, l'Assemblée nationale offre aux citoyens la possibilité d'obtenir toute l'information qui porte sur les travaux parlementaires dans son site Internet.

L'unité statistique utilisée pour connaître le nombre de visites sur le site est la « session d'utilisateur ». Une session représente l'ensemble des activités (tous les accès) consécutives d'un utilisateur du site pendant une période de temps sans interruption (30 minutes dans notre cas).

En plus d'être un outil d'information essentiel pour la population en général, le site rejoint un grand nombre de parlementaires, leur personnel et les employés de l'Assemblée. En effet, parmi les 900 personnes qui ont potentiellement accès au site à partir de leur bureau, sur la colline parlementaire ou dans les circonscriptions, **800** d'entre elles ont consulté le site en moyenne **26** fois par mois en 2000-2001.

Dans l'heure qui suit sa présentation à l'Assemblée, un projet de loi est diffusé dans le site Internet de l'Assemblée.

Le *Journal des débats*

Pour avoir rapidement accès au texte intégral des travaux parlementaires, par exemple, aux discours tenus à l'Assemblée ou aux déclarations faites lors d'une conférence de presse, les internautes peuvent se référer au *Journal des débats* diffusé dans le site Internet de l'Assemblée. Voici d'ailleurs un aperçu des transcriptions d'événements faites en 2000-2001 et du volume que cela représente en version papier :

Assemblée nationale	71	4 297
Commissions parlementaires	357	11 880
Conférences de presse	198	917
Événements spéciaux	—	756
Total	626	

2 028 heures d'enregistrement audio des travaux parlementaires et d'événements spéciaux ont été réalisées, les travaux des commissions parlementaires occupant à eux seuls 66 % de ce total.

La diffusion électronique des débats du passé

Depuis la fin août 2000, la rubrique « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée contient les débats de l'Assemblée législative des 2e et 3e sessions de la 13e Législature (1913 à 1915). Les internautes y retrouvent les faits marquants et les grands thèmes de chacune de ces sessions, une analyse des journaux et des sources utilisés pour reconstituer les débats de l'époque, une bibliographie et une introduction historique. La diffusion électronique de ces deux sessions complète la première phase d'un projet qui permettra éventuellement la diffusion intégrale de la reconstitution des débats du passé.

www.assnat.qc.ca

L'Assemblée dans Internet

Parce qu'elle voit là un excellent moyen de participer à la démocratisation de l'information, l'Assemblée nationale offre aux citoyens la possibilité d'obtenir toute l'information qui porte sur les travaux parlementaires dans son site Internet.

L'unité statistique utilisée pour connaître le nombre de visites sur le site est la « session d'utilisateur ». Une session représente l'ensemble des activités (tous les accès) consécutives d'un utilisateur du site pendant une période de temps sans interruption (30 minutes dans notre cas).

712 891 visites

effectuées sur le site de l'Assemblée en 2000-2001, ce qui représente une hausse de 44 % par rapport à l'année précédente.

5,4 millions

de pages consultées

En plus d'être un outil d'information essentiel pour la population en général, le site rejoint un grand nombre de parlementaires, leur personnel et les employés de l'Assemblée. En effet, parmi les 900 personnes qui ont potentiellement accès au site à partir de leur bureau, sur la colline parlementaire ou dans les circonscriptions, **800** d'entre elles ont consulté le site en moyenne **26** fois par mois en 2000-2001.

Dans l'heure qui suit sa présentation à l'Assemblée, un projet de loi est diffusé dans le site Internet de l'Assemblée.

Le *Journal des débats*

Pour avoir rapidement accès au texte intégral des travaux parlementaires, par exemple, aux discours tenus à l'Assemblée ou aux déclarations faites lors d'une conférence de presse, les internautes peuvent se référer au *Journal des débats* diffusé dans le site Internet de l'Assemblée. Voici d'ailleurs un aperçu des transcriptions d'événements faites en 2000-2001 et du volume que cela représente en version papier :

	nombre (séances)	nombre de pages
Assemblée nationale	71	4 297
Commissions parlementaires	357	11 880 (avril à décembre 2000)
Conférences de presse	198	917
Événements spéciaux	—	756
Total	**626**	

2 028 heures d'enregistrement audio des travaux parlementaires et d'événements spéciaux ont été réalisées, les travaux des commissions parlementaires occupant à eux seuls 66 % de ce total.

La diffusion électronique des débats du passé

Depuis la fin août 2000, la rubrique « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée contient les débats de l'Assemblée législative des 2e et 3e sessions de la 13e Législature (1913 à 1915). Les internautes y retrouvent les faits marquants et les grands thèmes de chacune de ces sessions, une analyse des journaux et des sources utilisés pour reconstituer les débats de l'époque, une bibliographie et une introduction historique. La diffusion électronique de ces deux sessions complète la première phase d'un projet qui permettra éventuellement la diffusion intégrale de la reconstitution des débats du passé.

L'index du *Journal des débats*

En 2000-2001, l'index virtuel créé au cours de l'année précédente a vu sa couverture être élargie et étendue aux sessions reconstituées et rendues accessibles sur le site Internet. Cet index, qui permet d'accéder rapidement à des extraits du *Journal des débats*, couvre donc maintenant les sessions parlementaires suivantes :

[illegible]	[illegible]	[illegible]
13e	2e	1913-1914
13e	3e	1915
35e	2e	[illegible]
36e	1re	[illegible]
36e	2e	2001- …

L'index du *Journal des débats*

En 2000-2001, l'index virtuel créé au cours de l'année précédente a vu sa couverture être élargie et étendue aux sessions reconstituées et rendues accessibles sur le site Internet. Cet index, qui permet d'accéder rapidement à des extraits du *Journal des débats*, couvre donc maintenant les sessions parlementaires suivantes :

Législature	Session	Année(s)
13e	2e	1913-1914
13e	3e	1915
35e	2e	1996-1998
36e	1re	1999-2001
36e	2e	2001- ...

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

SA MISSION ÉDUCATIVE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

SA MISSION ÉDUCATIVE

Les simulations parlementaires

Dans le but de familiariser les citoyens de tous âges avec le système parlementaire du Québec, l'Assemblée nationale organise et soutient des simulations parlementaires et un tournoi sur la démocratie. Ainsi, dans le cadre des activités dont fait état le tableau qui suit, près de **5 000** jeunes ont pris intérêt à la pratique de la démocratie en 2000-2001.

Activités		Clientèle	Participation en classe	Participation à l'Assemblée	Projets de loi/thème
4e Législature	Parlement écolier	6e année	3 000	100	1
9e Législature	Forum étudiant	collégiale	800	140	2
51e Législature	Parlement jeunesse	universitaire	300	90	3
15e Législature	Parlement étudiant	coll. + univ.	120	120	4
8e édition	Tournoi Jeunes Démocrates	sec. 4-5 + coll.	750	420	5
		Total :	**4 970**	**870**	

Les projets de loi étudiés et adoptés par les jeunes apprentis parlementaires offrent un aperçu de leurs préoccupations :

1- Le Parlement écolier
- Loi obligeant les écoles à organiser un voyage pour les élèves de fin de deuxième cycle du primaire afin qu'ils rencontrent d'autres élèves avec lesquels ils ont des cultures différentes
- Loi ayant pour objet d'obliger les écoles primaires et secondaires à intégrer un projet d'aide communautaire dans le curriculum d'études

2- Le Forum étudiant
- Loi sur la récupération des matières recyclables
- Loi sur la prestation de gardiennage aux enfants handicapés ou aux prises avec une maladie grave
- Loi sur la publicité et la commandite dans les établissements d'enseignement de niveaux secondaire et collégial

3- Le Parlement jeunesse
- Loi régissant l'investissement privé en matière de soins de santé
- Loi sur le régime des congés parentaux et autres dispositions favorisant la promotion de la famille
- Loi sur l'autonomie gouvernementale des nations autochtones

4- Le Parlement étudiant
- Loi instituant l'Agence de développement du réseau routier québécois
- Loi instituant le Conseil des régions de la province de Québec
- Loi visant à assurer les droits ancestraux et issus de traités des autochtones
- Loi sur la liquidation de la Société générale de financement
- Loi modifiant la Loi sur la police
- Loi modifiant la Loi sur le cinéma
- Loi interdisant la discrimination basée sur le profil génétique

Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur les différents volets de la mission éducative de l'Assemblée en consultant son site Internet. La Fondation Jean-Charles-Bonenfant, le *Cyberjournal* et la *Veille pédagogique* sur l'éducation à la démocratie y sont aussi présents.
http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/index.html

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

SA MISSION ÉDUCATIVE

Les simulations parlementaires

Dans le but de familiariser les citoyens de tous âges avec le système parlementaire du Québec, l'Assemblée nationale organise et soutient des simulations parlementaires et un tournoi sur la démocratie. Ainsi, dans le cadre des activités dont fait état le tableau qui suit, près de 5 000 jeunes ont pris intérêt à la pratique de la démocratie en 2000-2001.

Activité		Clientèle	Participants	Écoles	Régions
4e Législature	Parlement écolier	6e année	3 000	100	1
9e Législature	Forum étudiant	collégiale	800	140	2
51e Législature	Parlement jeunesse	universitaire	300	90	3
15e Législature	Parlement étudiant	coll. + univ.	120	120	4
8e édition	Tournoi Jeunes Démocrates	sec. 4-5 + coll.	750	420	5
		Total :	4 970	870	

Les projets de loi étudiés et adoptés par les jeunes apprentis parlementaires offrent un aperçu de leurs préoccupations :

1- Le Parlement écolier
- Loi obligeant les écoles à organiser un voyage pour les élèves de fin de deuxième cycle du primaire afin qu'ils rencontrent d'autres élèves avec lesquels ils ont des cultures différentes
- Loi ayant pour objet d'obliger les écoles primaires et secondaires à intégrer un projet d'aide communautaire dans le curriculum d'études

2- Le Forum étudiant
- Loi sur la récupération des matières recyclables
- Loi sur la prestation de gardiennage aux enfants handicapés ou aux prises avec une maladie grave
- Loi sur la publicité et la commandite dans les établissements d'enseignement de niveaux secondaire et collégial

3- Le Parlement jeunesse
- Loi régissant l'investissement privé en matière de soins de santé
- Loi sur le régime des congés parentaux et autres dispositions favorisant la promotion de la famille
- Loi sur l'autonomie gouvernementale des nations autochtones

4- Le Parlement étudiant
- Loi instituant l'Agence de développement du réseau routier québécois
- Loi instituant le Conseil des régions de la province de Québec
- Loi visant à assurer les droits ancestraux et issus de traités des autochtones
- Loi sur la liquidation de la Société générale de financement
- Loi modifiant la Loi sur la police
- Loi modifiant la Loi sur le cinéma
- Loi interdisant la discrimination basée sur le profil génétique

Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur les différents volets de la mission éducative de l'Assemblée en consultant son site Internet. La Fondation Jean-Charles-Bonenfant, le *Cyberjournal* et la *Veille pédagogique* sur l'éducation à la démocratie y sont aussi présents. http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/index.html

Daniel Lessard

5- Le Tournoi Jeunes Démocrates : quelques-uns des thèmes abordés...

- Origines et évolution de la démocratie
- Histoire politique et constitutionnelle du Québec
- Élections et mécanismes électoraux au Québec depuis 1792
- Fonctions et personnages politiques au Québec
- Grands débats parlementaires
- Système parlementaire du Québec
- Arts et politiques

Les jeunes ne sont pas les seuls intéressés par les simulations parlementaires, comme en témoignent les expériences suivantes...

Le Parlement des sages 1re Législature - 11 au 13 septembre 2000

L'Assemblée nationale s'est jointe à l'Association québécoise de défense des droits des retraités et des préretraités et à l'Amicale des anciens parlementaires pour permettre à des « sages », 110 femmes et hommes à la retraite, de parfaire leur connaissance des institutions afin d'intervenir plus concrètement auprès des diverses instances décisionnelles, tout en se familiarisant avec les étapes du processus législatif. Les trois projets de loi adoptés par ce Parlement traitaient de la mise en œuvre d'un revenu de citoyenneté, de la reconnaissance économique de l'engagement social du citoyen, et d'un programme de transfert du savoir et du savoir-faire en milieu de travail. Outre les débats portant sur l'adoption des projets de loi, les « députés » ont participé à plusieurs travaux, tels que le dépôt de pétitions, le débat sur le discours d'ouverture, la période de questions et de réponses orales et les déclarations ministérielles.

Le Parlement des professeurs 2e Législature - 14 octobre 2000

À l'occasion de leurs activités de perfectionnement et pour la deuxième fois depuis 1994, des professeurs de sciences humaines, de science politique et d'histoire, des niveaux primaire à collégial, ont eu l'occasion d'approfondir leur connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions parlementaires et d'expérimenter le rôle du député en tant que législateur et contrôleur. Outre la préparation de discours, de déclarations ministérielles et d'une période de questions et de réponses orales, le Parlement des professeurs a permis aux quelque 50 participants d'adopter un projet de loi sur l'instauration d'un mode de scrutin mixte dans le système électoral québécois.

Les stages offerts

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Que ce soit par son programme annuel de bourses ou par ses programmes scolaires et les simulations dont il a été précédemment fait état, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant répond pleinement aux objectifs fixés par la loi qui la créait en 1978 et reconduits lors des modifications apportées en décembre 2000 :

- augmenter, améliorer et diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires du Québec;
- promouvoir l'étude et la recherche sur les institutions politiques et parlementaires.

En 2000-2001, ce dernier objectif aura à nouveau permis à quatre diplômés d'universités québécoises de prendre part à un stage rémunéré d'une durée de dix mois, stage leur permettant de se familiariser avec l'institution et de participer, grâce à un jumelage auprès des députés, au travail parlementaire de législateur, de contrôleur et de représentant de la population.

Collection Assemblée nationale

La raison d'être de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant se retrouve dans le préambule de la loi :

• Une saine démocratie exige la meilleure connaissance possible du fonctionnement des institutions politiques;

• Il est nécessaire de stimuler, au profit de la collectivité, l'intérêt du plus grand nombre possible pour l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques sur les institutions politiques, le droit et la procédure parlementaires;

• Il y a lieu de compléter le travail du milieu universitaire dans le domaine des études et des recherches sur les institutions parlementaires du Québec;

• Il est opportun de créer une fondation poursuivant ces objectifs d'ordre éducatif;

• Il est approprié d'honorer et de perpétuer la mémoire de feu Jean-Charles Bonenfant pour sa contribution émérite à l'étude, à la recherche, à l'enseignement et à la vulgarisation dans le domaine des connaissances des institutions politiques du Québec, du droit et de la procédure parlementaires.

...

Année après année, l'Assemblée nationale accueille des jeunes désirant s'initier au marché du travail, pour quelques jours ou quelques semaines, et ce, dans un secteur en lien avec les études qu'ils poursuivent ou qu'ils viennent de compléter. En 2000-2001, l'Assemblée a accueilli :

4 stagiaires en technique d'hôtellerie
4 stagiaires en technique culinaire
- restaurants

3 stagiaires en électrotechnique
- radiotélévision des débats

2 stagiaires en production infographique et multimédia
- radiotélévision des débats

1 stagiaire en secrétariat-comptabilité
- protocole et accueil

plusieurs stagiaires en sécurité industrielle
- sécurité

2 stagiaires en technique de la documentation
- services documentaires

1 stagiaire en technique informatique/réseautique
- informatique : réseau local

1 stagiaire en technique de tourisme
- accueil et renseignements

À l'intérieur du programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants, l'Assemblée nationale accueillait, de mai à août 2000 :

1 stagiaire du Nouveau-Brunswick
- accueil et renseignements

Les stages offerts

Les stages en histoire

L'année 2000-2001 aura, une fois de plus, permis à la Bibliothèque d'accueillir quatre diplômés d'universités québécoises, dans le cadre d'un stage rémunéré de 18 mois leur permettant d'accroître leur connaissance de l'histoire du Québec. En effet, les boursiers travaillent à établir le compte rendu des débats de sessions antérieures à l'instauration du *Journal des débats* (1964) en prenant d'abord connaissance de la conjoncture historique, puis en dépouillant les journaux de l'époque et en élaborant un texte à partir des documents officiels, des journaux importants et des autres sources inventoriées. Au terme de leur stage, ils verront leur contribution au travail de reconstitution rendue accessible au plus grand nombre puisque les sessions sur lesquelles ils auront travaillé seront éventuellement indexées et diffusées, entre autres, dans le site Internet de l'Assemblée.

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Que ce soit par son programme annuel de bourses ou par ses programmes scolaires et les simulations dont il a été précédemment fait état, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant répond pleinement aux objectifs fixés par la loi qui la créait en 1978 et reconduits lors des modifications apportées en décembre 2000 :

- augmenter, améliorer et diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires du Québec;
- promouvoir l'étude et la recherche sur les institutions politiques et parlementaires.

En 2000-2001, ce dernier objectif aura à nouveau permis à quatre diplômés d'universités québécoises de prendre part à un stage rémunéré d'une durée de dix mois, stage leur permettant de se familiariser avec l'institution et de participer, grâce à un jumelage auprès des députés, au travail parlementaire de législateur, de contrôleur et de représentant de la population.

Jean-Charles Bonenfant, [illegible], avocat et journaliste, directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale [illegible]

La raison d'être de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant se retrouve dans le préambule de la loi :

• Une saine démocratie exige la meilleure connaissance possible du fonctionnement des Institutions politiques;

• Il est nécessaire de stimuler, au profit de la collectivité, l'intérêt du plus grand nombre possible pour l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques sur les Institutions politiques, le droit et la procédure parlementaires;

• Il y a lieu de compléter le travail du milieu universitaire dans le domaine des études et des recherches sur les Institutions parlementaires du Québec;

• Il est opportun de créer une fondation poursuivant ces objectifs d'ordre éducatif;

• Il est approprié d'honorer et de perpétuer la mémoire de feu Jean-Charles Bonenfant pour sa contribution émérite à l'étude, à la recherche, à l'enseignement et à la vulgarisation dans le domaine des connaissances des Institutions politiques du Québec, du droit et de la procédure parlementaires.

...

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Le réseau international de l'Assemblée

Acteur politique de premier plan au Québec, le député est également un acteur international. L'Assemblée nationale, en tant que membre participant d'organisations internationales réunissant des Parlements des cinq continents et par les relations bilatérales qu'elle entretient, permet au député de jouer ce rôle grâce au réseau de relations interparlementaires et internationales qu'elle a tissé depuis plus d'un demi-siècle et qui a connu, au cours de la dernière décennie, un essor important lié à l'évolution du système international de notre fin de siècle. En effet, il est désormais courant d'entendre parler, sur la scène internationale, de l'existence d'une véritable diplomatie parlementaire.

Quatre grands objectifs président aux relations internationales de l'Assemblée nationale :

1. Le maintien et le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle, de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation;

2. La participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité;

3. L'amélioration du positionnement international de l'Assemblée, contribuant au rayonnement accru de la société québécoise;

4. Le rayonnement institutionnel de l'Assemblée au sein des réseaux interparlementaires.

Deuxième assemblée générale de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA)

À l'instar de plus de 200 parlementaires de 20 pays des Amériques, des députés de l'Assemblée nationale ont pris part à la Deuxième assemblée générale de la COPA qui a eu lieu à Puerto Rico, du 19 au 23 juillet 2000. Cette assemblée générale fut notamment l'occasion, pour les parlementaires, de débattre des enjeux entourant la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et du rôle des parlementaires dans le processus d'intégration hémisphérique, puis d'adopter les principes directeurs de la Conférence, faisant de celle-ci le premier forum permanent de ce genre.

Mission d'observation électorale de la COPA

Une délégation de l'Assemblée nationale a participé, avec des parlementaires de l'Argentine, du El Salvador, de Puerto Rico et du Guatemala, à une mission d'observation des élections présidentielles et législatives mexicaines du 2 juillet 2000. Cette mission, organisée par la COPA, s'est rendue au Mexique à l'invitation de l'Institut fédéral électoral mexicain, institution publique autonome responsable de l'organisation des élections. La délégation de la COPA a assisté à toutes les étapes du déroulement du scrutin et a rencontré plusieurs parlementaires mexicains ainsi que de nombreuses personnalités à la tête des trois principales formations politiques du Mexique.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

APF
Assemblée parlementaire de la Francophonie; fondée en 1967, réunit 64 Parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 49 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1974)

APC
Assemblée parlementaire du Commonwealth; fondée en 1911, regroupe 164 Parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1933)

CSG
Council of State Governments des États-Unis; créé en 1933, regroupe les représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre international associé depuis 1995)

COPA
Conférence parlementaire des Amériques; née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, regroupe les Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés, les Parlements régionaux et les organismes interparlementaires des Amériques. L'Assemblée nationale est l'hôte du **Secrétariat international de la Conférence**, qui fonctionne dans les quatre langues des Amériques : français, anglais, espagnol, portugais.

NCSL
National Conference of State Legislatures; fondée en 1975, regroupe les Assemblées législatives des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre associé depuis **avril 2000**).

Mali - Collection privée

Réseau des femmes parlementaires des Amériques

La réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, présidée par une députée de l'Assemblée nationale, précédait l'assemblée générale de la COPA à Puerto Rico, en juillet dernier, et avait pour thème « L'amélioration des droits économiques des femmes dans les Amériques ». La réunion a permis d'adopter les Statuts du Réseau et d'en définir les axes d'intervention.

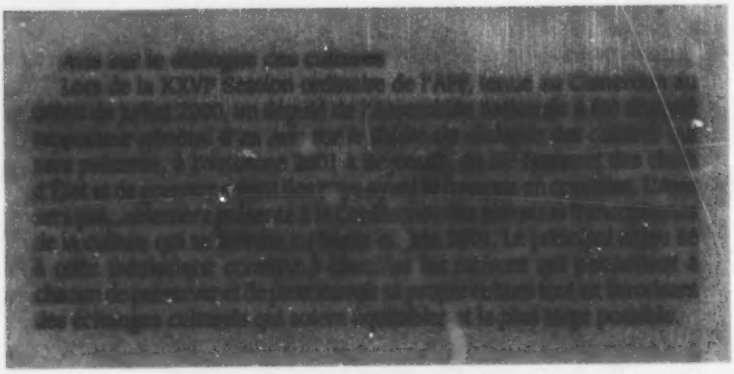

Commission interparlementaire franco-québécoise

Des parlementaires français et québécois ont échangé sur la politique et la gestion de la ressource en eau ainsi que sur l'aménagement administratif du territoire lors de la XIV[e] Commission interparlementaire franco-québécoise tenue au Québec, du 14 au 20 mai 2000. Après avoir entendu des experts et visité, entre autres, les installations hydro-électriques du complexe La Grande, les membres de la Commission interparlementaire franco-québécoise ont adopté une résolution traduisant les préoccupations des membres à l'égard de l'importance d'une gestion responsable de la ressource en eau ainsi que de l'autonomie locale.

La Bavière

L'entente bilatérale signée avec le Parlement de l'État de la Bavière (Allemagne) en 1999 aura permis aux membres de l'Assemblée nationale de faire valoir leur expertise et de tirer avantage des expériences des parlementaires bavarois. Ainsi, plusieurs échanges de documents ont pu être réalisés entre les parlementaires, et des rencontres ont pu se tenir, notamment à l'occasion du passage à l'Hôtel du Parlement, en octobre 2000, de deux commissions parlementaires bavaroises qui venaient échanger avec les parlementaires québécois, entre autres, sur la gestion municipale, l'organisation et le financement des universités ainsi que sur la diversité culturelle.

Le réseau s'élargit...

Le 15 novembre dernier, les Présidents du Conseil d'État de la République du Tatarstan de Russie et de l'Assemblée nationale du Québec signaient, ici même à Québec, un protocole d'entretien ayant pour objectif des échanges d'information et d'expérience entre les deux Parlements.

Mali - Collection privée

Réseau des femmes parlementaires des Amériques

La réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, présidée par une députée de l'Assemblée nationale, précédait l'assemblée générale de la COPA à Puerto Rico, en juillet dernier, et avait pour thème « L'amélioration des droits économiques des femmes dans les Amériques ». La réunion a permis d'adopter les Statuts du Réseau et d'en définir les axes d'intervention.

Avis sur le dialogue des cultures

Lors de la XXVI^e^ Session ordinaire de l'APF, tenue au Cameroun au début de juillet 2000, un député de l'Assemblée nationale a été désigné rapporteur général d'un *Avis sur le thème du dialogue des cultures* qui sera présenté, à l'automne 2001 à Beyrouth, au IX^e^ Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en commun. L'Avis sera préalablement présenté à la Conférence des ministres francophones de la culture qui se tiendra au Bénin en juin 2001. Le principal enjeu lié à cette thématique consiste à identifier les moyens qui permettent à chacun de préserver et de promouvoir sa propre culture tout en favorisant des échanges culturels qui soient équitables et le plus large possible.

Commission interparlementaire franco-québécoise

Des parlementaires français et québécois ont échangé sur la politique et la gestion de la ressource en eau ainsi que sur l'aménagement administratif du territoire lors de la XIV^e^ Commission interparlementaire franco-québécoise tenue au Québec, du 14 au 20 mai 2000. Après avoir entendu des experts et visité, entre autres, les installations hydro-électriques du complexe La Grande, les membres de la Commission interparlementaire franco-québécoise ont adopté une résolution traduisant les préoccupations des membres à l'égard de l'importance d'une gestion responsable de la ressource en eau ainsi que de l'autonomie locale.

Participation des parlementaires québécois aux missions

59 députés ont pris part à **51** missions pour un total de **126** participations en 2000-2001.
Coût global* : **734 845,99 $**
(*incluant transport, hébergement, repas et frais d'inscription)

La Bavière

L'entente bilatérale signée avec le Parlement de l'État de la Bavière (Allemagne) en 1999 aura permis aux membres de l'Assemblée nationale de faire valoir leur expertise et de tirer avantage des expériences des parlementaires bavarois. Ainsi, plusieurs échanges de documents ont pu être réalisés entre les parlementaires, et des rencontres ont pu se tenir, notamment à l'occasion du passage à l'Hôtel du Parlement, en octobre 2000, de deux commissions parlementaires bavaroises qui venaient échanger avec les parlementaires québécois, entre autres, sur la gestion municipale, l'organisation et le financement des universités ainsi que sur la diversité culturelle.

Le réseau s'élargit...

Le 15 novembre dernier, les Présidents du Conseil d'État de la République du Tatarstan de Russie et de l'Assemblée nationale du Québec signaient, ici même à Québec, un protocole d'entretien ayant pour objectif des échanges d'information et d'expérience entre les deux Parlements.

Jumelage de diplomates et de parlementaires québécois

Le 19 mars 2001, profitant de la Semaine internationale de la Francophonie, l'Assemblée nationale a souligné une fois de plus son appartenance à la communauté francophone internationale en organisant des jumelages entre des diplomates d'États francophones et des parlementaires québécois. Huit députés ont ainsi pu mieux faire connaître leur circonscription, le temps d'une journée, et sensibiliser tant les participants que la population aux diverses réalités de la Francophonie. Les jumelages ont, de plus, favorisé le développement d'échanges économiques et culturels entre les pays représentés et le Québec.

Jumelages 2001

Circonscription	Pays représenté
Beauce-Nord	Belgique
Champlain	Madagascar
Chauveau	Liban
Jeanne-Mance	Niger
LaFontaine	Tunisie
La Pinière	Sénégal
Montmorency	Suisse
Portneuf	France

1ère Réunion de la Commission interparlementaire UNALE/Assemblée nationale du Québec

C'est en mars 2001, à Québec, que s'est tenue la première réunion de la Commission interparlementaire Union nationale des Assemblées législatives des États fédérés du Brésil (UNALE) / Assemblée nationale du Québec. Les membres de la Commission ont notamment traité de questions liées à l'environnement (dont l'utilisation responsable et la gestion de l'eau dans une perspective de développement durable) et à la santé et aux services sociaux, plus particulièrement en ce qui a trait au financement et à la réorganisation de ces services.

Les visites officielles

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent un grand nombre de dignitaires étrangers à Québec. En 2000-2001, l'Assemblée nationale a ainsi reçu, dans le cadre de visites officielles, les parlementaires suivants :

*Pourquoi différents drapeaux étrangers flottent-ils certains jours au haut des tours de l'Hôtel du Parlement? Pour indiquer la présence, dans la capitale et à l'Assemblée, de parlementaires, de présidents d'Assemblée, de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres et de diplomates. En 2000-2001, **59** drapeaux ont été hissés à côté du drapeau du Québec qui, lui, occupe la tour centrale. Fait à noter : lorsque le drapeau du Québec est en berne, ce qui est arrivé trois fois au cours de l'année, aucun autre drapeau ne peut être hissé, et ce, malgré la présence de dignitaires en nos murs.*

Keshari Nath Tripathi Président Assemblée législative de l'Uttar Pradesh (Inde)	**Farid K. Moukametshin** Président Conseil d'État de la République du Tatarstan (Russie)	**Jane Davidson** Vice-présidente Assemblée nationale du Pays de Galles (Royaume-Uni)

... de même que plusieurs visiteurs de marque :

Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général

Organisation internationale de la Francophonie

En 2000-2001

135 accueils protocolaires ont permis de recevoir **3 549** personnes
Coût global : **247 835,00 $**

François Huwart	Secrétaire d'État Commerce extérieur de la République française
Joseph Antoni Duran Lleida	Ministre de l'Administration publique et des Relations institutionnelles du gouvernement de Catalogne
Saïd Saâdi	Secrétaire d'État chargé de la Protection sociale de la Famille et de l'Enfance du Royaume du Maroc
Arturo Villarino	Premier vice-président République de Panama
Jorge Sobisch	Gouverneur Province de Neuquén (République argentine)

Tour

d'horizon des accueils internationaux réalisés en 2000-2001...

- **13** visites officielles d'ambassadeurs
- **6** visites officielles de consuls généraux
- **12** visites de ministres étrangers
- **51** visites (fonctionnaires, journalistes, étudiants, etc.)

De plus, l'Hôtel du Parlement étant le symbole de l'État québécois, il constitue le lieu privilégié où se déroulent la plupart des visites d'État et des accueils internationaux du gouvernement du Québec. Dans ce cadre, voici quelques uns des visiteurs reçus en 2000-2001 :

M. Émile Tsizaraina	**Président de la province de Tamatave (République de Madagascar)**
M. Alphonse	**Ministre de l'Environnement de la République de Madagascar**
M. Halidou Ouedraogo	**Président de l'Union interafricaine des droits de l'Homme et du Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples**
Mme Kim Phuc Phan Thi	**Présidente de la Kim Phuc Foundation et ambassadrice de bonne volonté de l'Unesco pour une culture de paix**
M. Hugo Léal	**Secrétaire d'État à l'Administration et à la Restructuration de l'État de Rio de Janeiro**

Jumelage de diplomates et de parlementaires québécois

Le 19 mars 2001, profitant de la Semaine internationale de la Francophonie, l'Assemblée nationale a souligné une fois de plus son appartenance à la communauté francophone internationale en organisant des jumelages entre des diplomates d'États francophones et des parlementaires québécois. Huit députés ont ainsi pu mieux faire connaître leur circonscription, le temps d'une journée, et sensibiliser tant les participants que la population aux diverses réalités de la Francophonie. Les jumelages ont, de plus, favorisé le développement d'échanges économiques et culturels entre les pays représentés et le Québec.

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

1ère Réunion de la Commission interparlementaire UNALE/Assemblée nationale du Québec

C'est en mars 2001, à Québec, que s'est tenue la première réunion de la Commission interparlementaire Union nationale des Assemblées législatives des États fédérés du Brésil (UNALE) / Assemblée nationale du Québec. Les membres de la Commission ont notamment traité de questions liées à l'environnement (dont l'utilisation responsable et la gestion de l'eau dans une perspective de développement durable) et à la santé et aux services sociaux, plus particulièrement en ce qui a trait au financement et à la réorganisation de ces services.

Les visites officielles

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent un grand nombre de dignitaires étrangers à Québec. En 2000-2001, l'Assemblée nationale a ainsi reçu, dans le cadre de visites officielles, les parlementaires suivants :

*Pourquoi différents drapeaux étrangers flottent-ils certains jours au haut des tours de l'Hôtel du Parlement? Pour indiquer la présence, dans la capitale et à l'Assemblée, de parlementaires, de présidents d'Assemblée, de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres et de diplomates. En 2000-2001, **59** drapeaux ont été hissés à côté du drapeau du Québec qui, lui, occupe la tour centrale. Fait à noter : lorsque le drapeau du Québec est en berne, ce qui est arrivé trois fois au cours de l'année, aucun autre drapeau ne peut être hissé, et ce, malgré la présence de dignitaires en nos murs.*

[illegible]
Président
Assemblée législative de l'Uttar Pradesh (Inde)

[illegible]
Président
Conseil d'État de la République du Tatarstan (Russie)

[illegible]
Vice-présidente
Assemblée nationale du Pays de Galles (Royaume-Uni)

... de même que plusieurs visiteurs de marque :

[illegible]
Secrétaire général
Organisation internationale de la Francophonie

François Huwart	**Secrétaire d'État** **Commerce extérieur de la République française**
Joseph Antoni Duran Lleida	**Ministre de l'Administration publique et des Relations institutionnelles du gouvernement de Catalogne**
Saïd Saâdi	**Secrétaire d'État chargé de la Protection sociale de la Famille et de l'Enfance du Royaume du Maroc**
Arturo Villarino	**Premier vice-président** **République de Panama**
Jorge Sobisch	**Gouverneur** **Province de Neuquén (République argentine)**

[illegible]
135 accueils protocolaires ont permis de recevoir 3 549 personnes
Coût global : 247 835,00 $

[illegible]
d'horizon des accueils internationaux réalisés en 2000-2001

13 visites officielles d'ambassadeurs

6 visites officielles de consuls généraux

12 visites de ministres étrangers

51 visites (fonctionnaires, journalistes, étudiants, etc.)

De plus, l'Hôtel du Parlement étant le symbole de l'État québécois, il constitue le lieu privilégié où se déroulent la plupart des visites d'État et des accueils internationaux du gouvernement du Québec. Dans ce cadre, voici quelques-uns des visiteurs reçus en 2000-2001 :

[illegible]	[illegible]
M. Alphonse M. Halidou Ouedraogo	Ministre de l'Environnement de la République de Madagascar Président de l'Union interafricaine des droits de l'Homme et du Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples
Mme Kim Phuc Phan Thi	Présidente de la Kim Phuc Foundation et ambassadrice de bonne volonté de l'Unesco pour une culture de paix
M. Hugo Lôbi	Secrétaire d'État à l'Administration et à la Restructuration de l'État de Rio de Janeiro

La promotion de la démocratie

Depuis longtemps, l'Assemblée nationale contribue à la promotion et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, tant au sein des instances multilatérales que dans le contexte bilatéral de coopération interparlementaire. Les missions de coopération interparlementaire permettent d'organiser des séminaires ou des ateliers d'échanges destinés aux parlementaires et au personnel administratif des Assemblées partenaires.

Assemblées nationales du Burkina Faso et du Mali

Une mission exploratoire a été menée, du 5 au 16 mars 2000, auprès des Assemblées nationales du Burkina Faso et du Mali par trois députés de l'Assemblée nationale. Par la suite, les séminaires suivants ont été réalisés :

- Du 25 au 29 septembre 2000, un séminaire technique destiné au personnel des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Mali;
- Du 9 au 14 novembre 2000, un séminaire d'échanges destiné aux parlementaires de l'Assemblée nationale du Mali, animé par deux députés de l'Assemblée nationale du Québec;
- Du 25 février au 3 mars 2001, un séminaire technique destiné au personnel des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale poursuit sa participation active à l'appui technique aux institutions démocratiques émergentes. Conformément à ce projet de coopération, de la documentation, choisie parmi les collections excédentaires, a été acheminée au Burkina Faso et à Djibouti.

La Bibliothèque a également participé à ce soutien technique en offrant un stage à un technicien en documentation du Parlement de Djibouti.

Assemblées nationales du Niger et de Madagascar

Une mission exploratoire a été menée, du 28 janvier au 13 février 2001, auprès des Assemblées nationales du Niger et de Madagascar par deux députés de l'Assemblée nationale. Cette mission constituait la première étape d'une stratégie visant à promouvoir et à offrir l'expertise de l'Assemblée nationale sur le plan de la consolidation démocratique auprès de ces deux Assemblées.

Secrétaires généraux de quatre Assemblées nationales d'Afrique

Un séminaire d'échanges sur le fonctionnement administratif et parlementaire de notre Assemblée a été tenu à Québec, du 11 au 21 mars 2001, à l'intention des secrétaires généraux des Assemblées nationales du Bénin, du Burkina Faso, de Madagascar et du Mali. Parmi les différents sujets traités, mentionnons la qualité des services de l'administration, la formation des employés de l'Assemblée nationale, de même que l'ensemble des services offerts aux parlementaires.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

Informatisation de la Table

Dans le cadre d'un projet institutionnel d'informatisation des travaux de l'Assemblée, un projet-pilote, mis en place dès l'automne 2000, a permis d'introduire différents éléments venant faciliter le travail de la Présidence et celui des secrétaires à la Table lors des séances de l'Assemblée. Ainsi, un nouveau meuble « multimédia » a été ajouté devant le fauteuil du Président. Ce meuble loge les haut-parleurs et les cadrans qui se trouvaient auparavant aux pieds de ce fauteuil; il permet, de plus, l'intégration de deux microphones plus discrets et plus efficaces. Éléments nouveaux : un micro-ordinateur portatif, dont l'écran permet à la Présidence de recevoir des messages de la Table concernant la procédure parlementaire, et un moniteur télé, qui lui permet de voir l'image diffusée. En ce qui a trait à la Table, trois postes informatiques, destinés aux secrétaires, y ont été installés. Outre l'envoi de notes au Président, les secrétaires peuvent ainsi aisément préparer l'ébauche du *Procès-verbal*, avoir accès aux banques de recherches parlementaires et être en contact avec le personnel des directions étroitement associées aux travaux parlementaires.

Table

Désigne le secrétaire général de l'Assemblée et ceux qui l'assistent au cours d'une séance. Ces personnes prennent place à une extrémité d'une longue table qui se trouve au centre de la Salle de l'Assemblée nationale; à l'autre extrémité est déposée la Masse.

Sonorisation de la Salle de l'Assemblée nationale

Depuis l'automne 2000, la prise de son des délibérations à la Salle de l'Assemblée nationale est assurée par un système relevant d'une technologie audionumérique de pointe. Ce nouveau système permet une nette amélioration de la qualité de la sonorisation dans la salle, ce qui s'avère très utile pour les parlementaires dans leurs échanges.

Numérisation du son

L'implantation du nouveau système de numérisation du son pour fins de production du *Journal des débats* est maintenant complétée. Ce nouvel outil de travail, essentiel à la transcription des travaux parlementaires, est venu remplacer le système d'enregistrement de cassettes devenu désuet. Finie donc l'ère des cassettes, c'est maintenant par le réseau informatique de l'Assemblée nationale que sont directement acheminés, aux employés du Journal chargés de leur transcription, les segments audionumérisés des séances de l'Assemblée et des commissions, des conférences de presse et de certains événements spéciaux.

Son sur Internet

Différentes équipes de l'Assemblée ont uni leurs efforts pour vérifier, à l'automne 2000, la possibilité de permettre aux citoyens internautes d'entendre les travaux de l'Assemblée et des commissions, en temps réel. Des essais réalisés à partir des travaux d'une commission parlementaire ont permis de connaître la capacité du réseau à l'interne de même que les limites de la bande passante Internet de l'Assemblée. Sa faisabilité ayant maintenant été démontrée, le projet suivra son cours dans les prochains mois.

Comité sur la sécurité à l'Assemblée nationale

Parce que la protection des occupants et des visiteurs est une préoccupation constante à l'Assemblée nationale, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre de l'Hôtel du Parlement, un nouveau comité a été constitué, en janvier 2001. Parmi les membres de ce comité, on retrouve le Directeur de la Sécurité, capitaine à la Sûreté du Québec et Sergent d'armes de l'Assemblée nationale. Le Comité sur la sécurité a notamment pour mandat d'assurer un suivi des mesures proposées par le Comité consultatif, créé en 1996, et des actions prises depuis, de formuler de nouvelles recommandations en regard des priorités d'action et des échéanciers et de faire rapport au Président sur l'état du dossier de la sécurité à l'Assemblée nationale.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Gestion des frais de télécommunications

Une nouvelle méthode de gestion des frais de télécommunications a vu le jour à l'Assemblée au cours de la présente année. Pour éliminer les frais administratifs toujours en hausse, alléger le processus de validation et de paiement des frais de télécommunications dans les circonscriptions électorales et assurer la sécurité des données, l'Assemblée nationale a développé un processus qui, depuis sa mise en place, satisfait la clientèle ciblée, soit les parlementaires et leur personnel. Le processus, qui à la base utilise des fonctionnalités de Microsoft Office, éliminant ainsi l'acquisition et l'apprentissage de nouveaux logiciels, permet, entre autres, de centraliser la facturation, d'acheminer des relevés électroniques aux personnes concernées et de diminuer le nombre d'intervenants requis dans le processus.

À l'Assemblée, en 2000-2001, différentes équipes ont répondu aux besoins informatiques des clientèles parlementaire et administrative par : la fourniture d'équipement bureautique et de logiciels, la mise en place d'un outil de dépannage à distance, d'applications ou de progiciels spécifiques à certaines unités administratives, le service-conseil sur l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques, la sécurité sur les postes, particulièrement dans les circonscriptions, l'implantation d'un nouveau détecteur de virus et de nouveaux serveurs, et l'installation de nouveaux didacticiels.

Assistance à la clientèle

Tous les employés utilisateurs de l'informatique, qu'ils travaillent sur la colline parlementaire ou en circonscription, peuvent soumettre un problème informatique au service d'assistance à la clientèle et s'attendre à ce que ce problème soit résolu dans les meilleurs délais. Le tableau qui suit donne un aperçu des demandes traitées en 2000-2001.

Demandes de service (appels reçus)	**9 998**	
Réponse immédiate (intervention de 1re niveau)	**5 388**	**54 %**
Demande nécessitant une intervention de 2e niveau	**4 610**	**46 %**

Formation informatique

En procurant une meilleure connaissance des outils bureautiques mis à la disposition des députés et du personnel, l'Assemblée nationale s'assure que tous peuvent exploiter efficacement les différents logiciels et les mettre à contribution dans l'exécution de leurs tâches. La formation continue et adaptée demeure une préoccupation constante au sein de l'institution; ainsi, en 2000-2001, on a répondu plus particulièrement aux demandes provenant des parlementaires en leur offrant des formations sur mesure.

Gestion des frais de télécommunications

Une nouvelle méthode de gestion des frais de télécommunications a vu le jour à l'Assemblée au cours de la présente année. Pour éliminer les frais administratifs toujours en hausse, alléger le processus de validation et de paiement des frais de télécommunications dans les circonscriptions électorales et assurer la sécurité des données, l'Assemblée nationale a développé un processus qui, depuis sa mise en place, satisfait la clientèle ciblée, soit les parlementaires et leur personnel. Le processus, qui à la base utilise des fonctionnalités de Microsoft Office, éliminant ainsi l'acquisition et l'apprentissage de nouveaux logiciels, permet, entre autres, de centraliser la facturation, d'acheminer des relevés électroniques aux personnes concernées et de diminuer le nombre d'intervenants requis dans le processus.

À l'Assemblée, en 2000-2001, différentes équipes ont répondu aux besoins informatiques des clientèles parlementaire et administrative par : la fourniture d'équipement bureautique et de logiciels, la mise en place d'un outil de dépannage à distance, d'applications ou de progiciels spécifiques à certaines unités administratives, le service-conseil sur l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques, la sécurité sur les postes, particulièrement dans les circonscriptions, l'implantation d'un nouveau détecteur de virus et de nouveaux serveurs, et l'installation de nouveaux didacticiels.

Assistance à la clientèle

Tous les employés utilisateurs de l'informatique, qu'ils travaillent sur la colline parlementaire ou en circonscription, peuvent soumettre un problème informatique au service d'assistance à la clientèle et s'attendre à ce que ce problème soit résolu dans les meilleurs délais. Le tableau qui suit donne un aperçu des demandes traitées en 2000-2001.

Demandes de service (appels reçus)	**9 978**	
Réponse immédiate (intervention de 1re niveau)	**5 368**	**54 %**
Demande nécessitant une intervention de 2e niveau	**4 610**	**46 %**

Formation informatique

En procurant une meilleure connaissance des outils bureautiques mis à la disposition des députés et du personnel, l'Assemblée nationale s'assure que tous peuvent exploiter efficacement les différents logiciels et les mettre à contribution dans l'exécution de leurs tâches. La formation continue et adaptée demeure une préoccupation constante au sein de l'institution; ainsi, en 2000-2001, on a répondu plus particulièrement aux demandes provenant des parlementaires en leur offrant des formations sur mesure.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE PATRIMOINE

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE PATRIMOINE

Le patrimoine documentaire

Gestion du patrimoine documentaire

Le patrimoine documentaire de l'Assemblée nationale s'enrichissant sans cesse, le programme de gestion des documents mis en place et administré par l'Assemblée a pour mission de gérer les cycles de vie et de disposition des dossiers administratifs de l'institution. En 2000-2001, six directions ou secteurs supplémentaires ont été intégrés à ce programme et les instruments communs de travail (plan de classification, index, calendrier de conservation, etc.) ont été actualisés.

Les interventions liées à la gestion du corpus administratif en 2000-2001 :	
131	nouveaux dossiers ouverts dans les divers postes de classement
366	boîtes de dossiers des unités administratives transférées vers le dépôt des documents semi-actif
28	boîtes de dossiers des unités administratives transférées aux archives
5 665	nouveaux dossiers inscrits dans la base de données
10 000	dossiers périmés retirés de la base de données

La collection Chauveau

Entrepris en 1999, dans la perspective d'un futur classement patrimonial, le regroupement des volumes de l'ancien premier ministre Chauveau (1867-1873) a été complété au cours de l'exercice 2000-2001. Il s'agissait essentiellement, à partir des inventaires existants, de retracer et de classer parmi la collection de livres rares de la Bibliothèque les ouvrages et les brochures qui ont appartenu à Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et qui, au fil des ans, avaient été dispersés, selon les sujets, dans la collection générale. Il est maintenant possible de consulter électroniquement, par l'intermédiaire du catalogue de la Bibliothèque, l'inventaire de cette collection de 3009 titres, dont certains sont d'une grande rareté. On y retrouve notamment six incunables (ouvrages publiés avant 1500) et plusieurs livres sortis des presses d'imprimeurs anciens célèbres (Alde, Elzévier, Estienne, Jenson, Gryphe, Crispin).

Manuscrits relatifs à l'incendie de l'Hôtel du Parlement et de la Bibliothèque de 1883

À trois reprises depuis l'ouverture de la première session de la Chambre d'Assemblée, en 1792, des incendies majeurs ont détruit en tout ou en partie les collections de la Bibliothèque. Monsieur Camille Gosselin, de la ville de Québec, vient de faire don à la Bibliothèque d'un ensemble de manuscrits relatifs au dernier incendie, celui du 19 avril 1883, qui fit rage dans tout l'Hôtel du Parlement, détruisant une grande partie de la collection de la Bibliothèque, forte à ce moment-là de plus de trente mille volumes et dont à peine quatre mille furent épargnés.

Six liasses composent le dossier : le rapport des arbitres portant évaluation des pertes occasionnées à la Bibliothèque par l'incendie, paraphé par Faucher de Saint-Maurice; deux listes dressées par Pamphile Le May et établissant la valeur des ouvrages détruits et des ouvrages retrouvés intacts; un inventaire de 70 caisses de livres reçues de C.A. Dansereau, vers 1885, lequel avait été

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE PATRIMOINE

Le patrimoine documentaire

Gestion du patrimoine documentaire

Le patrimoine documentaire de l'Assemblée nationale s'enrichissant sans cesse, le programme de gestion des documents mis en place et administré par l'Assemblée a pour mission de gérer les cycles de vie et de disposition des dossiers administratifs de l'institution. En 2000-2001, six directions ou secteurs supplémentaires ont été intégrés à ce programme et les instruments communs de travail (plan de classification, index, calendrier de conservation, etc.) ont été actualisés.

Les interventions liées à la gestion du corpus administratif en 2000-2001 :	
131	nouveaux dossiers ouverts dans les divers postes de classement
348	boîtes de dossiers des unités administratives transférées vers le dépôt des documents semi-actif
20	boîtes de dossiers des unités administratives transférées aux archives
5 888	nouveaux dossiers inscrits dans la base de données
10 000	dossiers périmés retirés de la base de données

La collection Chauveau

Entrepris en 1999, dans la perspective d'un futur classement patrimonial, le regroupement des volumes de l'ancien premier ministre Chauveau (1867-1873) a été complété au cours de l'exercice 2000-2001. Il s'agissait essentiellement, à partir des inventaires existants, de retracer et de classer parmi la collection de livres rares de la Bibliothèque les ouvrages et les brochures qui ont appartenu à Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et qui, au fil des ans, avaient été dispersés, selon les sujets, dans la collection générale. Il est maintenant possible de consulter électroniquement, par l'intermédiaire du catalogue de la Bibliothèque, l'inventaire de cette collection de 3009 titres, dont certains sont d'une grande rareté. On y retrouve notamment six incunables (ouvrages publiés avant 1500) et plusieurs livres sortis des presses d'imprimeurs anciens célèbres (Alde, Elzévier, Estienne, Jenson, Gryphe, Crispin).

Manuscrits relatifs à l'incendie de l'Hôtel du Parlement et de la Bibliothèque de 1883

À trois reprises depuis l'ouverture de la première session de la Chambre d'Assemblée, en 1792, des incendies majeurs ont détruit en tout ou en partie les collections de la Bibliothèque. Monsieur Camille Gosselin, de la ville de Québec, vient de faire don à la Bibliothèque d'un ensemble de manuscrits relatifs au dernier incendie, celui du 19 avril 1883, qui fit rage dans tout l'Hôtel du Parlement, détruisant une grande partie de la collection de la Bibliothèque, forte à ce moment-là de plus de trente mille volumes et dont à peine quatre mille furent épargnés.

Six liasses composent le dossier : le rapport des arbitres portant évaluation des pertes occasionnées à la Bibliothèque par l'incendie, parafé par Faucher de Saint-Maurice; deux listes dressées par Pamphile Le May et établissant la valeur des ouvrages détruits et des ouvrages retrouvés intacts; un inventaire de 20 caisses de livres reçues de C.A. Dansereau, vers 1885, lequel avait été

BIBLIOTHÈQUE
1802·2002
ASSEMBLÉE NATIONALE

L'année 2002 marquera le 200e anniversaire de la création de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et de nombreuses activités sont en chantier afin de souligner ce moment historique. En septembre 2000, les membres du comité d'organisation du bicentenaire de la Bibliothèque, sous la responsabilité de son ancien directeur, monsieur Gaston Bernier, ont adopté un timbre commémoratif qui sera reproduit sur tous les documents et articles promotionnels associés à l'événement.

chargé de faire des achats en Europe pour remplacer les livres détruits; enfin, les listes et les valeurs des livres achetés à l'époque par les ministères. On y retrouve également quatre index des journaux ou procès-verbaux de la Chambre d'Assemblée. Les liasses avaient été retrouvées vers 1976 à la bibliothèque des Pères franciscains, rue de l'Alverne à Québec. Jusqu'ici, personne n'est parvenu à expliquer leur présence à cet endroit.

Les manuscrits retrouvés seront utiles aux chercheurs qui voudront faire l'histoire de la Bibliothèque. Ils présentent un intérêt tout particulier, au moment où la Bibliothèque s'apprête à commémorer son bicentenaire.

Le patrimoine mobilier

Mise en lumière des édifices parlementaires

L'Hôtel du Parlement et les édifices parlementaires brillent dorénavant d'un nouvel éclat. Projet élaboré et mené à terme par la Commission de la capitale nationale, en partenariat avec Hydro-Québec et l'Assemblée nationale, la mise en lumière des édifices parlementaires donne, depuis le 13 juin 2000, une vie nocturne nouvelle à ces lieux qui sont le théâtre de la vie démocratique dans la capitale nationale. Pour le concepteur, Louis Clair, mettre en lumière des édifices n'a pas pour but de les éclairer comme le ferait la lumière solaire, mais plutôt de faire vibrer les textures, d'accentuer les articulations, de souligner les détails, de mettre en évidence une corniche, de jouer avec l'ombre et la lumière comme on le fait des silences et des sons en musique.

La mise en lumière de l'Hôtel du Parlement et des édifices parlementaires a certes retenu l'attention des membres du conseil de l'office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec puisque, dans le cadre du volet régional des Grands Prix du tourisme québécois 2001, un prix fut remis au Président de l'Assemblée nationale, qui l'a accepté en félicitant le personnel de l'Assemblée pour son engagement dans ce projet

Comme un immense tableau nocturne, l'éclairage de l'Hôtel du Parlement débute au crépuscule, tous les jours, et se fait progressivement, selon une séquence bien établie et programmée informatiquement. Il débute par la mise en lumière d'éléments choisis : le drapeau du Québec, au mât de la tour centrale, ainsi que le mât de chacune des deux autres tours, l'intérieur des salons rouge et bleu, les lampadaires; puis s'éclairent les toitures des trois édifices qui, à elles seules, ont nécessité l'installation de plus de 25 kilomètres de fibre optique; dans un troisième temps, c'est la façade et ses 22 statues de bronze qui prennent vie; enfin, l'opération se complète, quelque trente minutes plus tard, par l'illumination de la tour principale, sans contredit l'élément le plus spectaculaire de l'Hôtel du Parlement, venant ainsi souligner la majesté de l'ensemble des immeubles.

Il faut noter que l'aménagement des infrastructures électriques et des systèmes de contrôle, de même que l'installation de 1 000 appareils d'éclairage ont entraîné des déboursés de 1,7 million de dollars, ces coûts étant assumés par les partenaires du projet. Quant aux coûts d'opération et d'entretien, ils sont relativement bas, soit 2,33 $ de plus par jour que ceux de l'éclairage antérieur.

Éclairage du vitrail de Guido Nincheri à la Bibliothèque

Un magnifique vitrail signé du maître verrier Guido Nincheri, artiste italien installé à Montréal, s'élève dans le hall d'entrée de la Bibliothèque de l'Assemblée. Au cours de l'année, des réflecteurs ont été installés sous la passerelle reliant les édifices Honoré-Mercier et Pamphile-Le May, mettant ainsi en valeur les couleurs et les détails de l'œuvre de Nincheri le soir venu. Le vitrail fut réalisé en 1915, d'après une idée, semble-t-il, du bibliothécaire de l'époque, Ernest Myrand : une femme est allée chercher de l'eau au pied d'une chute, laquelle aurait été inspirée de celle de Val-Jalbert. Une devise est reproduite dans le médaillon : *Je puise mais n'épuise*. Ainsi en serait-il de l'utilisation des bibliothèques par les lecteurs.

Daniel Lessard

Restauration et mise aux normes des édifices

Hôtel du Parlement

Soucieuse de la nécessité d'entretenir ses bâtiments, l'Assemblée nationale a entrepris, à l'été 2000, la première étape d'un programme de restauration de la maçonnerie des murs extérieurs de l'Hôtel du Parlement. Des techniques innovatrices, abondamment utilisées en Europe pour le placage et le remodelage des pierres existantes, ont été adoptées pour l'exécution de ces travaux, réalisés de septembre à décembre 2000, sur une section de la façade nord-ouest. Parmi les interventions, notons le nettoyage par brossage et par jet d'eau sous pression, le rejointoiement, la sculpture sur placage et le remplacement de pierres. Il s'agissait là d'une seconde étape des travaux à réaliser en périphérie extérieure.

Édifice Pamphile-Le May

Les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'édifice Pamphile-Le May, abritant notamment la Bibliothèque de l'Assemblée et une salle de conférence de presse, se sont poursuivis en 2000-2001. Les travaux ont permis, entre autres, la réfection de l'éclairage de la Bibliothèque au rez-de-chaussée et l'aménagement d'un escalier de secours supplémentaire.

Le patrimoine urbain

Depuis quelques années, afin de mettre en valeur le site historique de l'Assemblée nationale, un projet de réaménagement complet des terrains est mené conjointement avec la Commission de la capitale nationale. C'est à l'intérieur de ce projet qu'a été réalisée, à l'été 2000, la première phase de l'aménagement du déambulatoire nord : il s'agissait de mettre en place la portion du déambulatoire comprise entre l'avenue Honoré-Mercier et la porte cochère de l'Hôtel du Parlement.

Juin 2000

Dévoilement d'un nouveau bronze sur les terrains du parlement, celui de Jean Lesage, premier ministre du Québec de 1960 à 1966. Cette œuvre a été réalisée par la sculpteure montréalaise Annick Bourgeau.

Octobre 2000

Inauguration d'un bronze en l'honneur d'Adélard Godbout, premier ministre du Québec en 1936 et de 1939 à 1944. Ce monument est l'œuvre du sculpteur montréalais Michel Binette.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SON

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organigramme

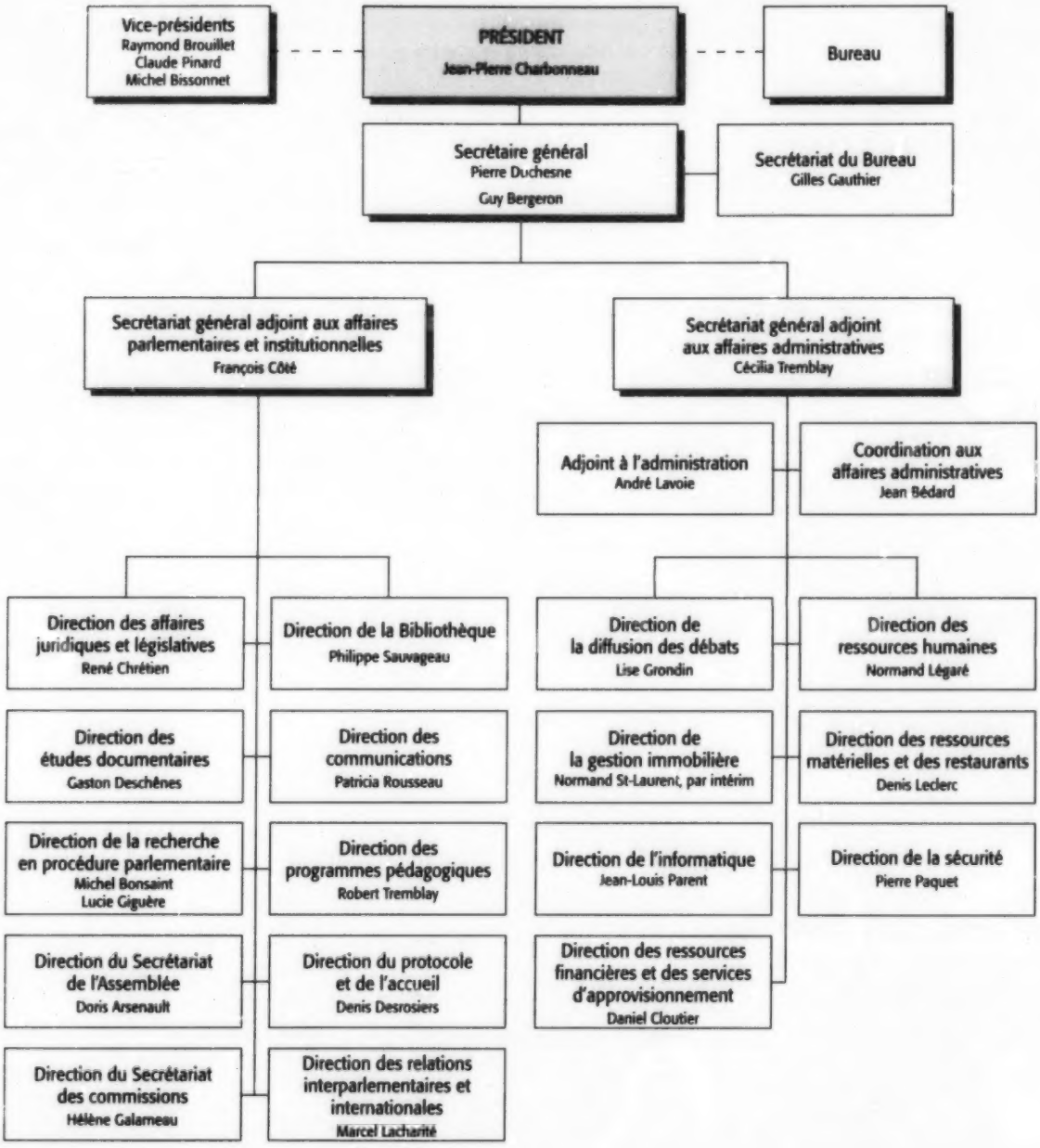

Daniel Lessard

Ce nouveau plan d'organisation a fait l'objet d'une présentation spéciale du Président aux employés de l'Assemblée, le 21 décembre 2000, en la Salle du Conseil législatif.

Le 14 décembre 2000, le Bureau de l'Assemblée nationale adoptait un nouveau plan d'organisation administrative préparé par le Président et le secrétaire général. Ce nouveau plan constituait la réponse de l'Assemblée nationale au grand chantier de modernisation de l'État québécois lancé par l'adoption, en juin 2000, de la nouvelle *Loi sur l'administration publique*. Parmi les grandes orientations énoncées par le Président aux cadres puis à l'ensemble du personnel, mentionnons :

- avoir davantage à l'esprit la clientèle, c'est-à-dire les élus et l'institution ainsi que leurs besoins spécifiques;
- mieux encadrer les services administratifs par l'élaboration d'un véritable plan d'action stratégique et une planification très rigoureuse établissant des cibles d'action claires et cohérentes, des objectifs précis, spécifiques et mesurables et un ordre de priorité à ce jour réaliste et stimulant;
- établir des indicateurs de rendement et des standards de performance et se doter de nouveaux instruments de suivi rigoureux et de reddition de comptes afin de suivre plus facilement les actions en cours, d'avoir une meilleure vision d'ensemble des opérations et de responsabiliser davantage les gestionnaires de même que l'ensemble des employés;
- mobiliser toutes les ressources humaines, à tous les niveaux, en valorisant le travail d'équipe, la gestion par projet, la participation de tous et l'épanouissement des individus dans un climat de travail agréable;
- instaurer des structures de communication, de gestion et de circulation de l'information et mettre en place des mécanismes de rétroaction du bas vers le haut, du haut vers le bas et, au plan horizontal, entre les services et les secteurs d'activité.

Pour donner suite à ces grandes orientations, le Président et le secrétaire général ont proposé une nouvelle structure organisationnelle (tel qu'illustré dans l'organigramme qui précède) plus simple, moins hiérarchisée, favorisant les nouveaux modes de gestion choisis et un meilleur service à la clientèle. Le mandat de certaines unités administratives a été ainsi redéfini sinon défini dans le cas des quelques nouvelles unités. Le Président et le secrétaire général ont également procédé à plusieurs nouvelles affectations et à quelques recrutements stratégiques. Enfin, l'Assemblée a procédé à la désignation de deux secrétaires généraux adjoints, ayant rang de sous-ministre adjoint, afin de consolider l'équipe de gestion mise en place et préparer la relève.

***

Voici un aperçu des mandats que doivent remplir les différentes unités administratives de l'Assemblée nationale :

Secrétaire général

Il est le premier fonctionnaire de l'Assemblée et le premier conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès du Président et de l'ensemble des députés. Le secrétaire général assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée, en administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

Direction du Secrétariat du Bureau
Elle voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires toutes les informations concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts.

Unité de coordination des projets organisationnels et stratégiques
Elle assure le secrétariat du Comité de gestion et de la Conférence des cadres et coordonne pour le compte des autorités des projets d'envergure organisationnelle.

Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles
Il coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et institutionnel et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller auprès de la Présidence et de l'Assemblée.

Direction des affaires juridiques et législatives
Elle conseille l'Assemblée sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de traduction, d'édition et d'impression des projets de loi et des lois, et de rédaction de projets de loi des députés.

Direction des études documentaires
Elle réalise diverses études et recherches nécessaires aux parlementaires et aux unités administratives, plus particulièrement auprès des commissions parlementaires et des relations interparlementaires.

Direction de la recherche en procédure parlementaire
Elle assiste le secrétaire général dans son rôle de conseil de la Présidence, de l'Assemblée et des commissions parlementaires en matière de procédure parlementaire.

Direction du Secrétariat de l'Assemblée
Elle assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

Direction du Secrétariat des commissions
Elle assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

Direction de la Bibliothèque
Elle assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. Elle s'assure de composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir.

Direction des communications
Elle favorise le rayonnement de l'Assemblée en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. Elle est responsable des communications de l'institution et fournit des services aux journalistes de la Tribune de la presse.

Direction des programmes pédagogiques
Elle conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à des clientèles cibles et fournit un soutien professionnel et technique lors de simulations parlementaires.

Direction du protocole et de l'accueil
Elle assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée et assume la responsabilité tant des services d'accueil et de renseignements que des visites guidées.

Direction des relations interparlementaires et internationales
Elle conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée dans ce domaine.

Secrétariat général adjoint aux affaires administratives
Il planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions du secteur administratif. Il coordonne la mise en œuvre des technologies de l'information à l'Assemblée.

Adjoint à l'administration
Il assiste la secrétaire générale adjointe aux affaires administratives dans la gestion des dossiers administratifs, participe à des comités de travail, effectue des études et des analyses et revoit les procédures et méthodes de travail de l'ensemble des unités du secteur administratif.

Unité de coordination des affaires administratives
Elle coordonne les projets spéciaux en matière de technologie (dont Internet et le portail intranet), veille à l'application de la politique de sécurité informatique de l'Assemblée et est responsable de l'implantation de GIRES (gestion intégrée des ressources).

Direction de la diffusion des débats
Elle gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certains événements spéciaux, et l'enregistrement audio pour fins de transcription, révision, édition et mise en pages du *Journal des débats*.

Direction de la gestion immobilière
Elle procure des services et des biens en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications.

Direction de l'informatique
Elle oriente, conseille et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation) et assure la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement
Elle conseille et fournit des services auprès des unités administratives et des parlementaires en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle fournit également des services d'approvisionnement.

Direction des ressources humaines
Elle assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil dévolus à la gestion des ressources humaines auprès des unités administratives et des parlementaires.

Direction des ressources matérielles et des restaurants
Elle fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Direction de la sécurité

Elle conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée.

Les effectifs

Le secteur politique regroupe **480** personnes, tant sur la colline parlementaire que dans les bureaux de député en circonscription.

Le secteur administratif de l'Assemblée compte, pour sa part, **593** personnes réparties entre le personnel permanent (65 %) et le personnel occasionnel (35 %). Dans la foulée des mesures mises en place dans la fonction publique pour régulariser la situation du personnel occasionnel occupant des fonctions sur une base régulière, 110 employés occasionnels de l'Assemblée nationale ont vu leur statut modifié en juillet 2000. Ce personnel avait accumulé plus de 5 ans de service à l'Assemblée nationale depuis juillet 1993.

À titre d'employeur, l'Assemblée nationale est tenue d'appliquer la *Loi sur le développement de la main-d'œuvre* et ainsi consacrer 1 % de sa masse salariale à des fins de formation et de perfectionnement de son personnel. Au cours de l'année 2000-2001, l'Assemblée a dépassé la norme requise par la loi en consacrant 1,5 % de sa masse salariale dans le cadre du plan annuel de développement des ressources humaines.

***

Le programme d'aide aux employés permet au personnel administratif requérant de l'aide de recevoir des services professionnels sous la forme de consultations individuelles. En 2000-2001, une trentaine de personnes ont eu recours à ce programme.

Effectif - secteur administratif

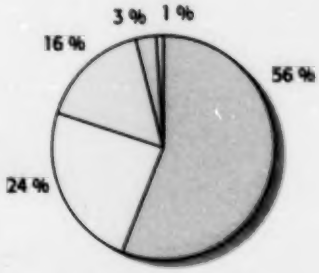

Conformément aux mesures de gestion mises en place dans la fonction publique, 32 employés de l'Assemblée nationale ont fait le choix de prendre leur retraite en l'an 2000. Au cours des quatre dernières années, c'est donc plus de 110 employés qui ont quitté leur poste pour la retraite, soit plus de 30 % des effectifs.

Par ailleurs, l'Assemblée a accueilli 22 nouveaux employés en 2000-2001.

***

Les séances de formation et d'information à l'intention du personnel administratif se sont poursuivies cette année. D'abord, le 15 mai 2000, avec la visite des lieux insolites de l'Assemblée, visite qui a permis à **266** personnes de passer littéralement de la cave au grenier. Un des moments forts de cette visite fut le passage dans la tour centrale de l'Assemblée pour découvrir, de l'intérieur, l'une des plus anciennes horloges au Québec en présence de l'horloger, responsable de son entretien, pour qui ce fut l'occasion de fournir maints détails sur son histoire et son fonctionnement. Puis, le 30 octobre 2000, c'était au tour des commissions parlementaires d'accueillir **284** personnes dans le cadre d'une séance portant sur le rôle et le fonctionnement des commissions parlementaires et explicitant le processus législatif.

Dans la plupart des institutions, les personnes occupant certaines fonctions spécifiques portent l'uniforme, ce qui leur permet d'être ainsi plus facilement identifiées. À l'Assemblée nationale, c'est le cas pour les employés de neuf directions, dont les pages, le personnel du service du courrier et de la messagerie, du protocole et de l'accueil, des restaurants, de la boutique, les manutentionnaires, les ouvriers, les magasiniers, les préposés à l'entretien de l'équipement bureautique et les membres de la sécurité. Au cours de l'année financière 2000-2001, on a procédé au renouvellement de l'ensemble des uniformes. Fruit du travail collectif des responsables concernés, à partir des propositions d'une styliste québécoise, madame Line Bussière, le choix des vêtements tient maintenant compte des particularités du travail de chacun ainsi que des changements de saison, tout en reflétant l'image distinctive de l'institution.

***

Seize employés ont atteint 25 années de service à l'Assemblée nationale cette année. Il s'agit de :

Benoît Bernier

Benoît Breton

Ginette B.Brisson

Céline Carpentier

Louise Côté

Gaston Deschênes

Daniel Deslauriers

Denis Desmeules

Francine Drouin

Michel Guérard

Régent Hébert

Claude Lajoie

Richard Langlais

Jean-Yves Légaré

André Rappard

Jean Vaudreuil

Direction de la sécurité

Elle conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée.

Les effectifs

Le secteur politique regroupe **480** personnes, tant sur la colline parlementaire que dans les bureaux de député en circonscription.

Le secteur administratif de l'Assemblée compte, pour sa part, **593** personnes réparties entre le personnel permanent (65 %) et le personnel occasionnel (35 %). Dans la foulée des mesures mises en place dans la fonction publique pour régulariser la situation du personnel occasionnel occupant des fonctions sur une base régulière, 110 employés occasionnels de l'Assemblée nationale ont vu leur statut modifié en juillet 2000. Ce personnel avait accumulé plus de 5 ans de service à l'Assemblée nationale depuis juillet 1993.

À titre d'employeur, l'Assemblée nationale est tenue d'appliquer la *Loi sur le développement de la main-d'œuvre* et ainsi consacrer 1 % de sa masse salariale à des fins de formation et de perfectionnement de son personnel. Au cours de l'année 2000-2001, l'Assemblée a dépassé la norme requise par la loi en consacrant 1,5 % de sa masse salariale dans le cadre du plan annuel de développement des ressources humaines.

***

Le programme d'aide aux employés permet au personnel administratif requérant de l'aide de recevoir des services professionnels sous la forme de consultations individuelles. En 2000-2001, une trentaine de personnes ont eu recours à ce programme.

Conformément aux mesures de gestion mises en place dans la fonction publique, 32 employés de l'Assemblée nationale ont fait le choix de prendre leur retraite en l'an 2000. Au cours des quatre dernières années, c'est donc plus de 110 employés qui ont quitté leur poste pour la retraite, soit plus de 30 % des effectifs.

Par ailleurs, l'Assemblée a accueilli 22 nouveaux employés en 2000-2001.

***

Les séances de formation et d'information à l'intention du personnel administratif se sont poursuivies cette année. D'abord, le 15 mai 2000, avec la visite des lieux insolites de l'Assemblée, visite qui a permis à **266** personnes de passer littéralement de la cave au grenier. Un des moments forts de cette visite fut le passage dans la tour centrale de l'Assemblée pour découvrir, de l'intérieur, l'une des plus anciennes horloges au Québec en présence de l'horloger, responsable de son entretien, pour qui ce fut l'occasion de fournir maints détails sur son histoire et son fonctionnement. Puis, le 30 octobre 2000, c'était au tour des commissions parlementaires d'accueillir **284** personnes dans le cadre d'une séance portant sur le rôle et le fonctionnement des commissions parlementaires et explicitant le processus législatif.

Effectif - secteur administratif

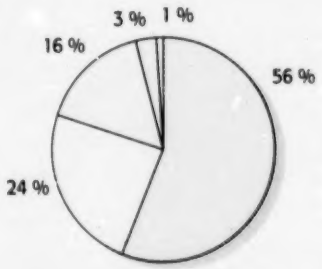

Fonctionnaires	56 %
Professionnels	24 %
Ouvriers	16 %
Cadres supérieurs	3 %
Cadres intermédiaires	1 %

54 % femmes	**46 % hommes**

Dans la plupart des institutions, les personnes occupant certaines fonctions spécifiques portent l'uniforme, ce qui leur permet d'être ainsi plus facilement identifiées. À l'Assemblée nationale, c'est le cas pour les employés de neuf directions, dont les pages, le personnel du service du courrier et de la messagerie, du protocole et de l'accueil, des restaurants, de la boutique, les manutentionnaires, les ouvriers, les magasiniers, les préposés à l'entretien de l'équipement bureautique et les membres de la sécurité. Au cours de l'année financière 2000-2001, on a procédé au renouvellement de l'ensemble des uniformes. Fruit du travail collectif des responsables concernés, à partir des propositions d'une styliste québécoise, madame Line Bussière, le choix des vêtements tient maintenant compte des particularités du travail de chacun ainsi que des changements de saison, tout en reflétant l'image distinctive de l'institution.

***

Seize employés ont atteint 25 années de service à l'Assemblée nationale cette année. Il s'agit de :

Benoît Bernier

Benoît Breton

Ginette B.Brisson

Céline Carpentier

Louise Côté

Gaston Deschênes

Daniel Deslauriers

Denis Desmeules

Francine Drouin

Michel Guérard

Régent Hébert

Claude Lajoie

Richard Langlais

Jean-Yves Légaré

André Rappard

Jean Vaudreuil

Les dépenses de l'Assemblée nationale 2000-2001

	Dépenses (000 $)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
Bureau du secrétaire général et des secrétaires adjoints			
Secrétaire général et secrétaires adjoints	965,6	10	2
Direction des affaires juridiques et législatives	994,8	18	3
Direction des communications	1 207,0	18	4
Direction du protocole et de l'accueil	1 504,0	18	9
Direction des relations interparlementaires	2 555,6	12	12
	7 227,0	**76**	**30**
Affaires parlementaires			
Direction du Secrétariat de l'Assemblée	573,9	8	4
Direction du Secrétariat des commissions	1 156,4	19	2
Direction de la recherche en procédure parlementaire	334,8	6	0
Direction de la Bibliothèque et études documentaires	3 489,0	62	5
	5 554,1	**95**	**11**
Gestion administrative			
Direction des ressources humaines	6 336,5	18	0
Direction des ressources financières	918,5	20	0
Direction de la diffusion des débats	3 500,6	51	22
Direction de la sécurité	1 377,0	25	11
	12 132,6	**114**	**33**
Soutien matériel et technique			
Direction générale des ressources matérielles	191,8	3	0
Direction de la gestion immobilière et des restaurants	5 938,3	32	17
Direction de l'informatique et des services auxiliaires	4 561,8	81	13
	10 691,9	**116**	**30**
Services statutaires de soutien aux parlementaires (voir aussi annexe)	**37 754,1**		
Amortissement des immobilisations	3 772,0		
Dépenses totales	**77 131,7**	**401**	**104**

* Les chiffres donnés ici correspondent aux ETC (équivalent à temps complet) autorisés.

ANNEXES

Liste des projets de loi adoptés en 2000-2001

Projets de loi publics présentés par le gouvernement

1 Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives
3 Loi n° 1 sur les crédits, 2001-2002
4 Loi n° 5 sur les crédits, 2000-2001
6 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec
29 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*)
82 Loi sur l'administration publique
86 Loi sur la police
87 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives
93 Loi sur la sécurité des barrages
94 Loi sur l'administration financière
97 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal
99 Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (*réimpression*)
100 Loi modifiant la Loi sur les fondations universitaires
102 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*)
103 Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
105 Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002
107 Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux
108 Loi n° 3 sur les crédits, 2000-2001
109 Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse
110 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
111 Loi concernant le transfert de la propriété d'un immeuble à la Commission scolaire de Montréal et modifiant la Loi sur l'instruction publique
112 Loi sur la sécurité incendie
114 Loi modifiant la Loi sur le cinéma
115 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière
116 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives
117 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec
118 Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la confessionnalité
119 Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec
120 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles
121 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
123 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés
124 Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives
125 Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq
126 Loi sur les coopératives de services financiers

127 Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques
128 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance
129 Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation
130 Loi modifiant le Code de la sécurité routière (*titre modifié*)
131 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic
132 Loi modifiant la Loi sur les architectes
133 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la Nation Naskapi de Kawawachikamach
134 Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal
135 Loi modifiant la Loi sur les transports
139 Loi sur le notariat
141 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu concernant la suspension des mesures de recouvrement
142 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports
143 Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne
144 Loi sur La Financière agricole du Québec
146 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi électorale
148 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement et la Loi sur la qualité de l'environnement (*titre modifié*)
150 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
151 Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes
152 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec
153 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte
155 Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse
157 Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises
158 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice
164 Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport
168 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
170 Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais
171 Loi modifiant la Charte de la langue française
172 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile
176 Loi n° 4 sur les crédits, 2000-2001
183 Loi assurant la reprise des services habituels de transport en commun sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec
186 Loi assurant le maintien des services pharmaceutiques au Québec (*titre modifié*)

Projets de loi publics présentés par des députés

197 Loi concernant la pratique du hockey par les jeunes de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge (*titre modifié*)
392 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Projets de loi d'intérêt privé

225 Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute
227 Loi concernant La Société Aéroportuaire de Québec
228 Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec

231 Loi concernant la Municipalité de Deauville
232 Loi concernant la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
233 Loi concernant la Ville de Verdun
234 Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes
235 Loi concernant la Ville de Sainte-Thérèse
236 Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil
237 Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc.
238 Loi sur le Mouvement Desjardins

Liste des mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2000-2001

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :
- La coordination et le financement de la recherche en santé et de la recherche sociale
- La gestion des répercussions sociales et économiques liées aux jeux de hasard et d'argent
- La gestion de la taxe de vente
- La fiscalité des sociétés et le développement des systèmes d'information au ministère du Revenu
- La gestion de l'Aide financière aux études
- Le suivi des recommandations du Vérificateur général
- L'implantation d'Emploi-Québec
- Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Autres mandats :
- Audition du Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport annuel et de ses engagements financiers
- Élection de la vice-présidente de la Commission
- Élection du président et du vice-président de la Commission

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude détaillée : 8 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Interpellation :
- L'agriculture et l'alimentation au XXI^e^ siècle

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :
- Audition de M^e^ Jules Brière sur l'application de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles*

Autres mandats :
- Élection de la présidente de la Commission
- Élection de la présidente et du vice-président de la Commission

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 6 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Interpellation :
- L'inaction du gouvernement en matière de protection de la jeunesse

Surveillance d'organismes :
- Audition du Commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé

Autres mandats :
- Auditions des régies régionales de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean, des Laurentides, de Laval, de l'Outaouais, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels 1997-1998 et 1998-1999
- Élection de la présidente et du vice-président de la Commission

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 7 projets de loi publics 6 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Interpellations :
- La réforme municipale
- La violence au hockey
- Les effets négatifs de la réorganisation municipale pour les citoyennes et citoyens du Québec

Autres mandats :
- Audition de la Commission de la capitale nationale du Québec
- Élection du président et de la vice-présidente de la Commission

Commission de la culture

Étude détaillée : 4 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Surveillance d'organismes :
- Auditions sur le Conseil des arts et des lettres du Québec et sur la Société de développement des entreprises culturelles

Autres mandats :
- Examen du plan triennal d'immigration pour la période 2001-2003
- Audition sur les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias et des télécommunications sur la qualité, la diversité, la circulation de l'information et la culture québécoise
- Examen du plan triennal de Télé-Québec 2000-2003
- Audition de la Commission d'accès à l'information dans le cadre de l'étude de son rapport annuel 1999-2000
- Tenue d'un colloque ayant pour thème : « La mondialisation : Menace ou opportunité pour les cultures nationales »
- Élection du président et du vice-président de la Commission

Commission de l'éducation

Étude détaillée : 4 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Autres mandats :
- Élection du vice-président de la Commission
- Élection de la présidente et du vice-président de la Commission

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 7 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Interpellations :
- Les enjeux du commerce électronique
- La politique énergétique

Autres mandats :
- Examen de l'avant-projet de loi intitulé « Loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information »
- Examen du rapport sur l'application des articles 2 et 14 de la *Loi modifiant le Code du travail*

- Examen du rapport quinquennal 1995-2000 et des rapports annuels 1997-1998 et 1998-1999 du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre
- Élection du président et du vice-président de la Commission

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 10 projets de loi publics 3 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Interpellation :
- La présomption de culpabilité des contribuables face au ministère du Revenu

Surveillance d'organismes :
- Examen des activités, des orientations et de la gestion de Loto-Québec
- Étude entreprise à l'initiative de la Commission :
- Examen de l'activité du lobbying

Autres mandats :
- Élection du président de la Commission
- Élection du président et du vice-président de la Commission

Commission des institutions

Étude détaillée : 13 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Interpellation :
- Le mandat donné à la police de Laval concernant l'enquête sur l'effondrement du viaduc sur l'autoroute 15

Études entreprises à l'initiative de la Commission :
- Examen des impacts du projet de Zone de libre-échange des Amériques
- Audition sur le rapport de la Commission sur « Les effets politiques et socio-économiques de la Zone de libre-échange des Amériques »

Autres mandats :
- Carte policière
- Élection du président et du vice-président de la Commission

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 13 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2000-2001

Autre mandat :
- Élection du président et du vice-président de la Commission

Allocations et sommes versées aux députés en 2000-2001

MASSE SALARIALE DES DÉPUTÉS :

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	9 300 837 $

AUTRES ALLOCATIONS :

Allocations de dépense, de présence et allocations pour des activités politiques	2 541 986 $
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)	466 638 $
Déplacement de la circonscription électorale à l'Hôtel du Parlement	1 099 236 $
Logement à Québec ou en banlieue	1 217 983 $
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	2 594 $
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	3 426 532 $

AUTRES DÉPENSES

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	9 491 099 $	5 072 926 $	14 564 025 $
Frais de déplacement	237 800 $	484 603 $	722 403 $
Services de recherche des partis politiques			1 451 518 $

Quelques renseignements pratiques

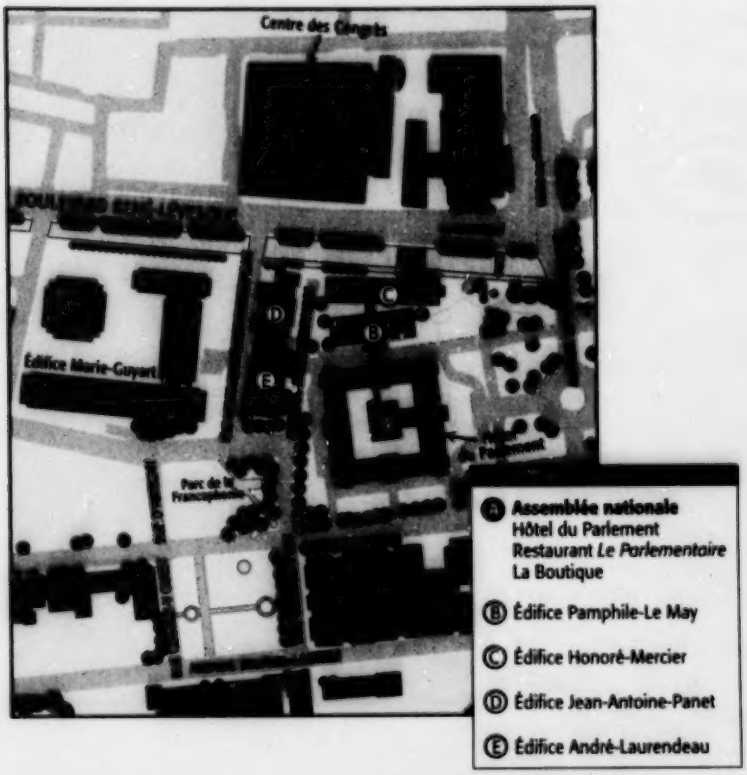

ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A3

Renseignements généraux
Téléphone : (418) 643-7239
Télécopieur : (418) 641-2638
www.assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES
Horaire*
Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30
du 23 juin à la Fête du travail
Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30
Samedi, dimanche et jours fériés,
de 10 h à 16 h 30
Les groupes de plus de 10 personnes sont priés de réserver.

Renseignements
Téléphone : (418) 643-7239
Télécopieur : (418) 646-4271

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE
Heures d'ouverture*
Du mardi au vendredi, de 8 h à 14 h 30
En juin et en décembre
Du mardi au vendredi, de 8 h à 14 h 30
et de 17 h 30 à 20 h
Du 26 juin à la Fête du Travail
Du lundi au vendredi, de 9 h à 14 h 30

Réservations
Téléphone : (418) 643-6640
Télécopieur : (418) 643-6378
Courriel : resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE
Heures d'ouverture*
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h
du 23 juin à la Fête du travail
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h
Samedi, dimanche et jours fériés,
de 10 h à 17 h

Renseignements
Téléphone : (418) 643-8785
Télécopieur : (418) 528-6022

*Modification sans préavis